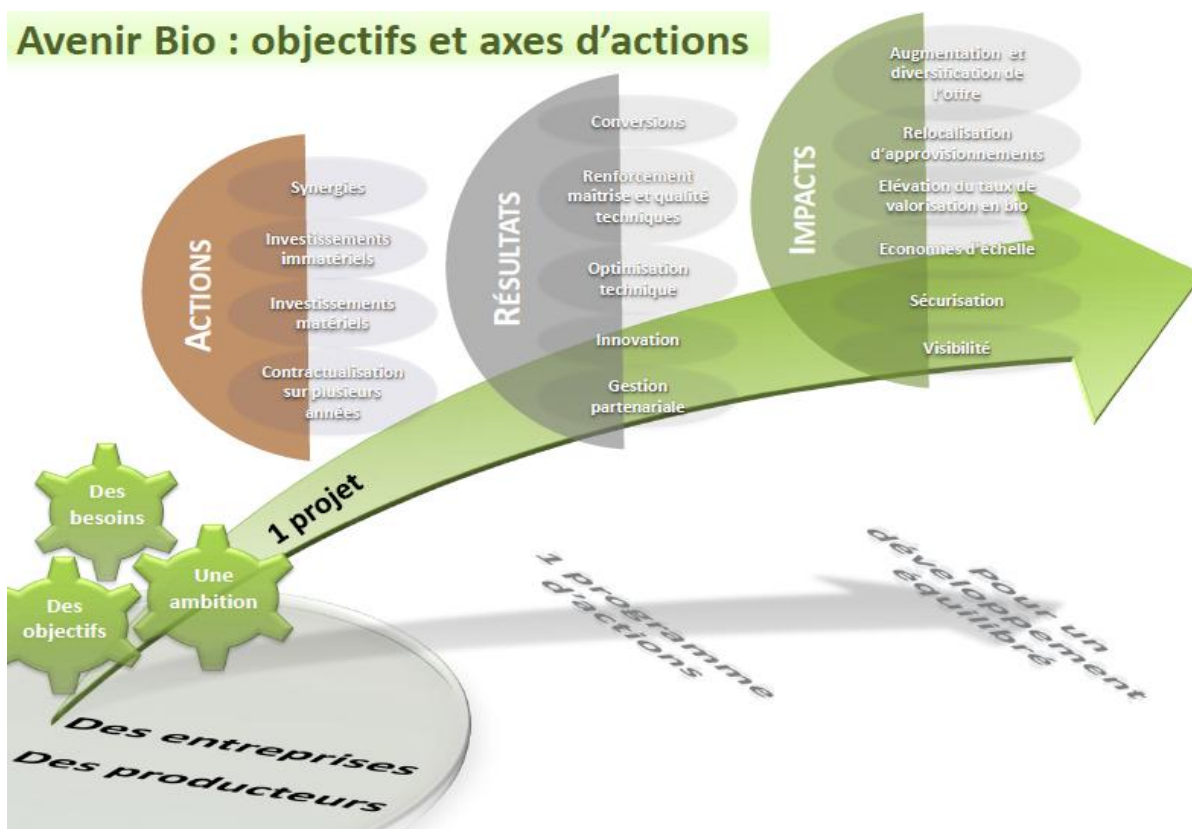


Extrait du rapport d'activités 2015 de l'Agence Bio

Mise en œuvre du fonds de Structuration des Filières Biologiques « Avenir Bio »



Introduction

L'année 2015 a été spécialement marquée par :

- 1) La mise en œuvre de la deuxième année du nouveau Programme Ambition Bio 2017 avec le renforcement du Fonds Avenir Bio porté à 4 millions €.
- 2) L'évolution du cadre réglementaire pour la période de 2014 à 2020 pour l'application des taux de soutien aux investissements.
- 3) Une amplification de la concertation avec toutes les parties prenantes et l'évolution du mode de gestion des échanges avec les co-financeurs potentiels pour les dossiers Avenir Bio.
- 4) Le lancement du club des financeurs à partir de mars 2015.
- 5) La poursuite du développement du secteur bio en France avec l'augmentation de la production française certifiée bio mise sur le marché et le développement de la consommation.
- 6) Un rythme des conversions qui a augmenté en 2015 prouvant le dynamisme des opérateurs économiques et distinguant les spécificités territoriales.

Dans les territoires, les programmes de développement rural à horizon 2020 ont été lancés au cours de l'année 2015 avec des changements plus ou moins importants selon les régions. Compte tenu de la poursuite du développement de l'agriculture biologique, certains territoire ont mise en place des dispositifs spécifiques d'aide. Un recensement, encore non exhaustif a été réalisé au sein de l'Agence Bio via des échanges avec les collectivités territoriales.

Mise en œuvre du fonds de structuration des filières biologiques "Avenir Bio" en 2015

SOMMAIRE

MISE EN ŒUVRE DU FONDS DE STRUCTURATION DES FILIERES BIOLOGIQUES "AVENIR BIO" EN 2015	1
---	---

1. RAPPEL DU DISPOSITIF ET DES PRINCIPALES EVOLUTIONS EN 2015	4
2. ADAPTATIONS REGLEMENTAIRES 2015	6
3. GESTION DU FONDS AVENIR BIO EN 2015	6
3.1. Suites de l'appel à projets 11 : 7 engagements financiers.....	6
3.2. Suites de l'appel à projets 12 : 4 engagements financiers.....	8
3.3. Evaluation et accompagnement des programmes en cours de réalisation.....	9
3.4. Evènements liés au renforcement des synergies et au rayonnement du Fonds : le Forum du 28 octobre 2015.....	12
4. BILAN D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D' ACTIONS DEPUIS 2008	13
4.1. Etat d'avancement fin 2015 de l'ensemble des programmes	13
4.2. 12 appels à projets lancés depuis 2008	16
4.3. Des études et expertises menées de 2008 à 2015 pour l'évaluation des marchés et approfondir certaines analyses.....	18
4.4. Engagements financiers depuis 2008.....	18
4.5. Répartition des engagements financiers par filière et par région entre 2008 et 2015	18
5. SYNTHÈSE DES IMPACTS GÉNÉRÉS PAR LES PROGRAMMES D' ACTIONS	18
6. PERSPECTIVES 2016	28

ANNEXE : PRESENTATION ET IMPACTS DES PROGRAMMES D' ACTIONS SOUTENUS DANS LE CADRE DU FONDS AVENIR BIO ENTRE 2008 ET 2015	30
--	----

1. PRÉCISIONS SUR LES PROGRAMMES SUIVIS EN 2015	30
2. LES IMPACTS PAR GRANDE FILIERE	31

Créé en 2008, renforcé à partir du 1^{er} janvier 2014, le **Fonds Avenir Bio** a pour objectif de contribuer à la structuration des filières biologiques. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt en a confié la gestion à l'Agence Bio. Ce fonds vise à soutenir des démarches partenariales, cohérentes, engagées sur plusieurs années, entre groupes de producteurs et entreprises de conditionnement, transformation ou distribution afin de développer et promouvoir des productions biologiques de qualité et le plus possible de proximité.

Le Fonds Avenir Bio permet de soutenir des acteurs économiques engagés dans ces démarches en atténuant le coût des investissements matériels ou immatériels réalisés dans le cadre des programmes d'actions.

L'année **2015** a été essentiellement marquée par :

- l'évolution de la **règlementation européenne**, avec de nouveaux régimes d'aides au plan européen applicables pour la période 2015-2020 et sa prise en compte dès le 1^{er} janvier 2015 au sein des textes d'appels à projets pour le soutien des dossiers Avenir Bio,
- la mise en place du **club des financeurs**, conformément à ce qui était prévu dans le cadre du programme Ambition Bio 2017 (axe 2.2),
- l'ouverture de deux appels à projets.

1. Rappel du dispositif et des principales évolutions qui ont eu lieu en 2015

1.1 Rappel des critères d'éligibilité du Fonds Avenir Bio

Comme mentionné dans le texte des Appels à Projets (AAP), les **principaux objectifs** du Fonds « Avenir Bio » sont de soutenir :

Des programmes :

- **pluriannuels** (minimum 3 ans)
- avec **plusieurs partenaires** de la filière, engagés sur **une base contractuelle** le plus possible,
- en priorité **d'envergure nationale ou suprarégionale** ou pour des programmes de moindre mesure à **caractère innovant** ou pilote ayant un effet de levier dans la zone concernée.

Pour :

- **des sociétés,**
 - **des coopératives,**
 - **des associations ou regroupement d'agriculteurs ou autres opérateurs,**
 - **des groupements d'intérêt économique et environnemental.**
- => **tous avec un programme commun**

Où retrouver ces informations ?

Les **modalités d'intervention** sont définies dans le texte de l'appel à projets « Avenir Bio » en conformité avec les **lignes directrices de l'Union Européenne** concernant les aides d'Etat dans le secteur agricole et forestier, le régime général ou le régime des minimis.

1.2 Rappel : depuis 2014, une possibilité de soutien au montage de dossier

Ce soutien s'adresse aux PME au stade de la production primaire, de la transformation et de la commercialisation.

Sur la base de **l'expérience acquise** au cours des 6 premières années de gestion du Fonds Avenir Bio, conformément au Programme Ambition Bio 2017, et après une large **concertation avec les partenaires**, les **modalités de mise en œuvre du Fonds Avenir Bio ont été adaptées** lors du 2e AAP de l'année 2014 (AAP 10).

La possibilité de demander **une aide pour l'accompagnement au montage de dossier a été introduite**. Les conditions d'éligibilité et d'octroi de l'aide ont été présentées et débattues en Comité Avenir Bio élargi du 2 juillet 2014. Elles sont reprises au sein du texte de l'appel à projets.

Depuis la mise en place de cette nouvelle modalité en 2014, **7 demandes d'aide au montage de dossier** ont été déposées dont 3 en 2015. Plusieurs demandes étaient en réalité prématurées. Au final seule une démarche a été menée à son terme avec le dépôt d'un dossier complet.

1.3 Evolutions 2015

En 2015, deux réunions du Comité Avenir Bio élargi (28 janvier et 2 juillet) ont eu lieu pour traiter différents sujets d'actualité :

- **évolution de la réglementation européenne,**
- **lancement du club des financeurs à partir du mois de mars 2015.**

2. Adaptations réglementaires en 2015

L'année 2015 est une année marquée par la transition entre les textes réglementaires européens en vigueur pendant la période 2007-2014 et ceux de la période 2014-2020: certains nouveaux textes sont parus en 2014, mais la plupart ont vu le jour tout au long de l'année 2015.

Elargissement aux différentes catégories de bénéficiaires des possibilités de soutien:

- Depuis le 1^{er} Juillet 2015, la **catégorie Entreprise Intermédiaire (ETI) est maintenant supprimée de la classification des Entreprises au sens de l'Annexe I du Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) 651/2014.**
Ces entreprises rejoignent la catégorie Grandes Entreprises qui s'en trouve agrandie (effectif > 250 personnes, chiffre d'affaires > 50 M€, et total bilan > 43 M€). Le taux de soutien maximum de 20% susceptible d'être accordé précédemment aux investissements matériels des ETI n'était donc plus applicable à compter du 1^{er} Juillet 2015, et ces entreprises bénéficiaient alors d'un taux de 10%. Néanmoins, cette situation a été très transitoire en raison de l'évolution des possibilités de soutien aux grandes entreprises ci-après présentées.
- Pour les **Grandes Entreprises** actives dans la **transformation et la commercialisation** de produits agricoles, les aides aux **investissements matériels** ont été rendues possibles, **depuis le 1^{er} octobre 2015**, par le nouveau régime notifié SA.41735, et peuvent être soutenus jusqu'à un maximum **de 40%** des investissements éligibles hors taxes. Auparavant sur la période 2007-2014, on ne pouvait s'appuyer que sur le régime de minimis plafonné à 200 000€ sur 3 ans. La **règle d'incitativité** est cependant renforcée par rapport aux PME, avec l'exigence d'un **scénario contrefactuel**.
Cette nouvelle modalité étant apparue après la clôture de l'AAP 12, elle sera en vigueur qu'à partir de l'AAP 13.
- Au stade de la **production primaire agricole**, le taux d'aide maximum aux **investissements matériels** des entreprises actives dans le **secteur agricole biologique peut-être majoré de 20 points et** passe de 40 à 60%, sur la base du régime notifié SA.39618.
- En intégrant la transformation et la commercialisation de produits agricoles, pour la période 2014-2020, le champ d'application du Règlement d'Exemption Agricole et Forestier (REAF) 702/2014 a été étendu à **tous les stades de la filière: production, transformation et commercialisation de produits agricoles**
- De ce fait, il est à présent possible de s'appuyer sur le **régime d'aide agricole SA. 40957** pour attribuer des aides à la **recherche et développement dans les entreprises actives dans la transformation et commercialisation de produits agricoles**, à condition que le bénéficiaire direct soit un organisme de recherche et qu'il y ait diffusion des résultats de l'étude.
- Le **matériel d'occasion** est **éligible** quel que soit le règlement sur lequel on s'appuie, **aux même taux que le matériel neuf**.

Encadrement et explicitation des conditions de soutien aux investissements immatériels pour les PME:

- Le taux maximum de soutien des **emplois** pour les **PME** est passé de **40%** à **10%** pour les **moyennes** et **20%** pour les **petites** entreprises, sur la base du régime d'aide SA.40453 qui s'appuie sur le Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) 651/2014. Sont éligibles les dépenses de personnels techniques dédiés au projet, sur justificatifs et selon certaines conditions:
 - le projet d'investissement doit conduire à une augmentation nette du nombre de salariés dans l'établissement concerné par rapport à la moyenne des douze mois précédents, ce qui signifie que les emplois supprimés sont déduits du nombre apparent d'emplois créés au cours de cette période;
 - chaque poste peut être soutenu sur une durée de 2 ans maximum à compter de la date de recrutement;
 - chaque poste est pourvu dans un délai de trois ans à compter de l'achèvement des travaux;
 - chaque emploi créé grâce à l'investissement est maintenu dans la zone considérée pendant une période minimale de cinq ans à compter de la date à laquelle le poste a été pourvu pour la première fois, ou de trois ans dans le cas des PME.
- **Cas particulier des PME en zones AFR** (régime d'aide SA.39252): les taux maximaux de soutien par catégorie d'entreprise sont majorés de 10 points, mais il n'est pas possible de cumuler emplois et aide aux investissements matériels,
- Pour ce qui concerne les **services de conseils destinés aux exploitations agricoles biologiques**, (SA. 40833), Les services de conseil peuvent être soutenus, qu'ils soient demandés par des **organisations de producteurs** ou des entreprises actives dans la **transformation et la commercialisation de produits agricoles**.
Ce type d'aide peut couvrir **100% du coût**, mais est soumis à présent à un **plafond de 1500€** par conseil donné dans le cadre d'un seul et même contrat. S'il s'agit d'un **conseil collectif**, ce montant de 1500 euros peut être multiplié par **le nombre d'agriculteurs considérés comme bénéficiaires finaux**, le **prestataire** étant considéré comme **bénéficiaire direct**,

D'autres modalités de soutien à des investissements immatériels ont été précisées: s'agissant du **transfert de connaissances et action d'information (SA.40979)** (journées portes ouvertes, formation pour la mise en place d'une filière de proximité,...), **ce type d'aide implique un paiement direct aux prestataires de service.**

Il s'en est suivi que l'Agence Bio a dû mettre au point des conventions directes avec les prestataires de conseils ou de transfert de connaissances en complément des conventions attributives d'aides aux acteurs économiques, le tout étant articulé dans une convention cadre.

3. Gestion du Fonds Avenir Bio en 2015

Deux nouveaux Appels à Projets (AAP) n°11 et n°12 ont été lancés. Au total, **17 nouveaux engagements financiers** ont été formalisés, avec :

- **7 nouveaux programmes** d'actions à la suite de l'AAP 11, **2 020 887€ attribués**,
- **4 nouveaux programmes** d'actions suite à l'AAP 12, **660 156€ attribués**,
- **6 engagements complémentaires** par avenant à des conventions attributives conclues suite à des AAP précédents, **780 728€ attribués**.

L'Agence Bio a suivi et évalué les programmes en cours de réalisation via des réunions ad hoc ou des réunions bilans rassemblant l'ensemble des partenaires concernés.

Rappel : A l'issue de la phase d'instruction des dossiers, les modalités de soutien financier du projet sont définies dans le cadre de la convention de financement conclue entre l'Agence Bio, et le représentant légal du porteur de projet. Au terme d'une première phase allant jusqu'à la fin de l'année suivant celle de la signature de la convention cadre et attributive d'une aide financière, une évaluation permet d'apprécier les conditions de déclenchement éventuel d'une deuxième phase budgétaire.

Bilan général 2015:

Appels à projets	Investissements éligibles totaux	Aide Avenir Bio accordée pour des Investissements matériels	Aide Avenir Bio accordée pour des investissements immatériels	Aide Avenir Bio accordée dans le cadre des AAP
AAP 10 (montage de dossier)	34 000€	-	16 916€	16 916€ *
AAP 11	9 234 989€	1 813 748€	207 139€	2 020 887€
AAP 12	2 963 583€	607 211€	52 945€	660 156€
Programmes précédents	3 677 390€	484 617€	296 111€	780 728€
TOTAL	15 929 962€	2 905 576€	573 110€	3 478 687€

* Aide payée en 2015. En effet l'aide au montage de dossier est acquise dès lors qu'un dossier complet est déposé dans les 6 mois, soit dans le cadre de l'appel à projets suivant.

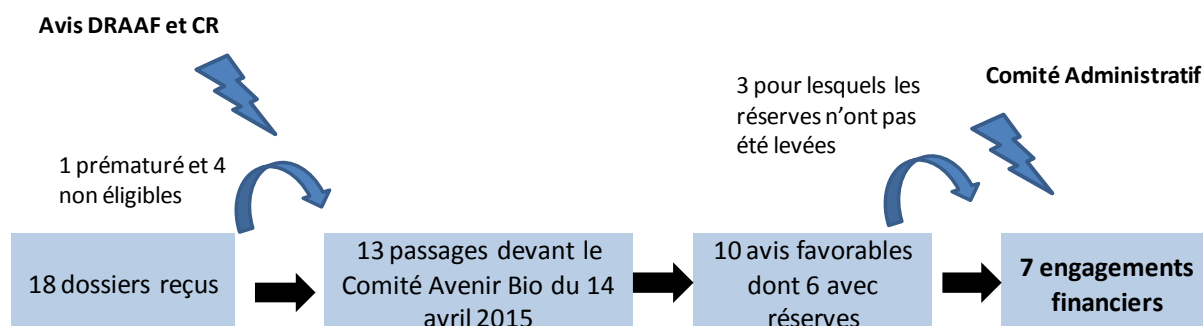
EXTRAIT RAPPORT D'ACTIVITES 2015

AGENCE FRANÇAISE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Tableau récapitulatif des Aides Agence bio accordées par type de régime en 2015		
Régime d'aide visé	Actions visées	Montant engagé Agence Bio AAP 11- AAP 12 et nouvelles phases 2015
SA 40417	Aides en faveur des PME dans la transformation et la commercialisation pour des investissements matériels	1 492 034 €
SA 40 453	Aides en faveur des PME	172 511 €
SA 40979	Aides au transfert de connaissances et aux actions d'information	100 039 €
SA 40833	Aides en faveur des services conseils pour les PME*	42 483 €
SA 41075	Aides aux actions de promotion	103 689 €
SA 40391	Aides à la recherche, au développement et à l'innovation	47 002 €
SA 40957	Aides à la recherche et au développement dans le secteur agricole	14 057 €
SA 39618	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire	547 031 €
SA 39 252	Régime exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale	634 412 €
SA 41 735	Aides aux investissements des grandes entreprises actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles	48 200 €
R 1407/2013	Régime des minimis	260 313 €
TOTAL 1		3 461 771 €
X 66/2008	* Montage de dossier: Régime cadre exempté de notification relatif aux aides aux services de conseil en faveur des PME et aides à la participation des PME aux foires	16 916 €
TOTAL 2		3 478 687 €

3.1. Suites de l'appel à projets 11 : 7 nouveaux programmes soutenus

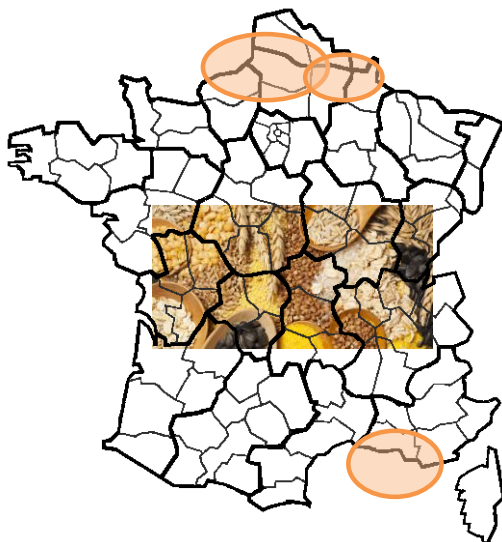
Cet Appel à projets a été lancé selon la même procédure que ceux des années précédentes. Ci-dessous les résultats de la procédure d'instruction.



BILAN AAP 11 :

Suite à cet appel à projets 11, le montant des **investissements éligibles** s'est élevé à **9,2 millions d'euros** (8,4M€ pour les investissements matériels et 0,8M€ pour les investissements immatériels), et le montant de **l'aide** atteint près de **2 millions d'euros** (près de 1,8M€ pour le matériel et 207 000€ pour l'immatériel), soit **58%** de l'enveloppe allouée aux porteurs de projet et à leurs partenaires bénéficiaires dans le cadre de la gestion des crédits alloués aux acteurs économiques dans le cadre de la procédure d'appel à projets.

➤ **3 programmes Grandes Cultures**



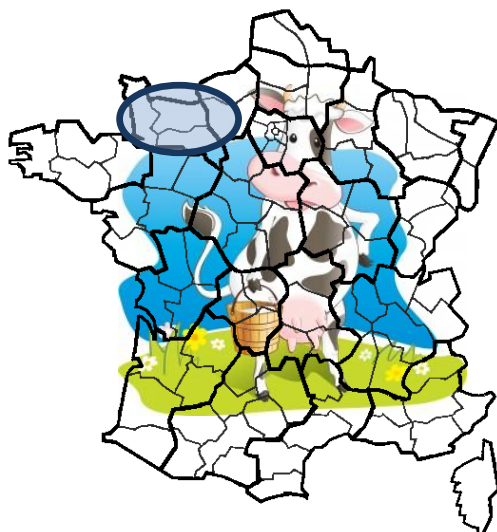
Des programmes tournés vers l'alimentation humaine :

1 programme pour la structuration de la **filière riz bio en Camargue**, avec des actions d'appui technique aux producteurs pour encourager les conversions sur ce territoire écologiquement sensible et des investissements matériels importants pour le stockage et la fabrication de galettes de riz. Le projet a permis de renforcer le **partenariat entre Ekibio et la SARL Thomas** via la **création de Biocamargue** ;

1 programme pour la création d'une **filière farine bio équitable française**, en vue d'un développement des tonnages de farine bio **alimentant le réseau Biocoop** (+ 800 tonnes), dans le Centre Nord de la France.

Le 3^e programme ancré **en Picardie** vise à **développer la filière grains**, notamment **l'épeautre et l'engrain**, via une **contractualisation renforcée** avec les coopératives bio nationales et les opérateurs de l'aval, ainsi que des investissements matériels et des essais de nouvelles variétés.

➤ **2 programmes de développement et de structuration de la filière laitière d'envergure nationale**

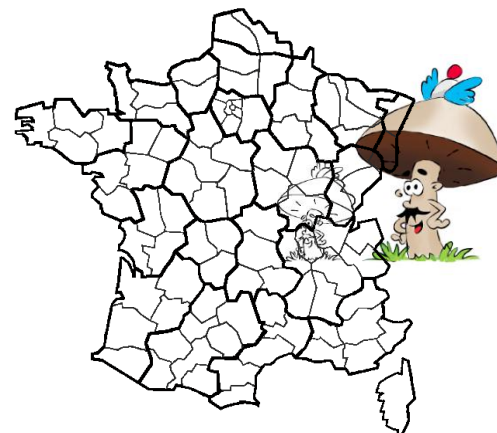


1 programme **lait de vache national** visant à **augmenter de 25% la collecte de lait bio en 3 ans** (+ 45 millions de litres collectés), à assurer la **maîtrise technique dans les élevages** pour une meilleure qualité du lait, à **optimiser la logistique** et à diversifier les produits avec un équipement de pré-transformation permettant de contribuer à l'ajustement de l'offre et la demande.

1 programme **lait de vache avec une démarche de développement pilote** destinée à mener des **expérimentations techniques et économiques** en fermes afin d'améliorer la qualité du lait, et **faciliter les transmissions et de sensibiliser les vétérinaires et les enseignants**.

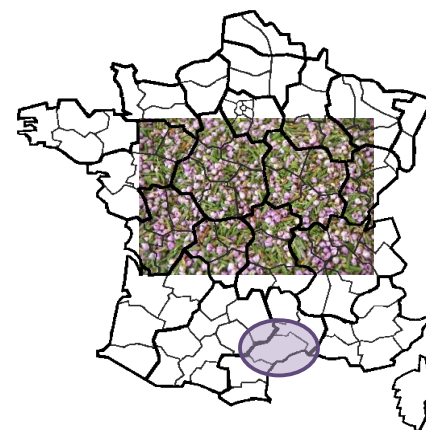
➤ **1 programme pour la filière champignons bio de France**

L'objectif de ce programme est de développer et structurer **la filière de champignons bio frais et transformés, 100% française**, avec la vente de produits **de haute qualité nutritive et gustative**. Il vise également à apporter des **solutions pour l'approvisionnement en substrats** via l'expertise de la ferme St André, un des **9 partenaires** du programme.



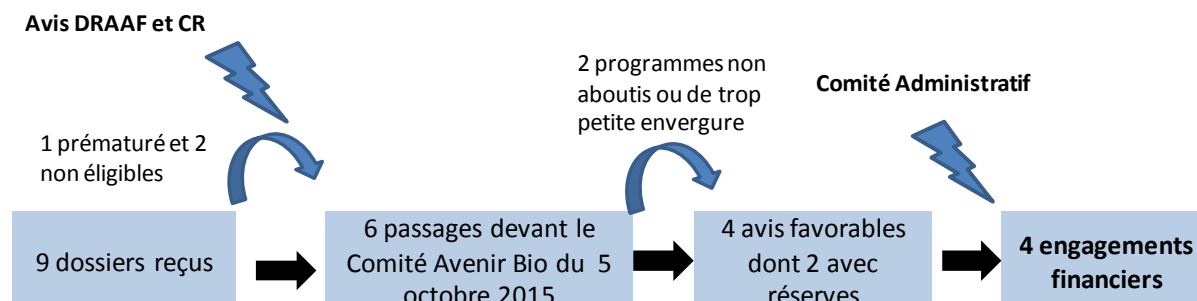
➤ **Une nouvelle initiative pour le développement de la filière PPAM**

Le programme localisé **en Languedoc Roussillon** prévoit d'ici 5 ans une **augmentation des conversions** (+80 ha) et **de la production de PPAM bio** (+ 60 tonnes) ainsi que **le lancement de nouveaux produits** via des investissements matériels et immatériels (avec la création de trois nouveaux postes).



3.2. Suites de l'appel à projets 12 : 4 nouveaux programmes soutenus

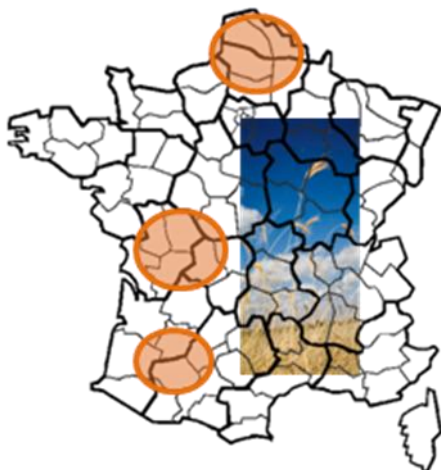
Ci-dessous sont présentés de façon synthétique les résultats de la procédure d'instruction.



BILAN AAP 12 :

Suite à l'appel à projets 12, le montant des **investissements éligibles** s'est élevé à **2,96 million d'euros** (2,8M€ pour les investissements matériels et 126 000€ pour les investissements immatériels), et le montant de l'**aide** atteint plus de **660 000 euros** (607 000€ pour le matériel et 52 900€ pour l'immatériel), soit **19%** de l'enveloppe allouée aux porteurs de projet et à leurs partenaires bénéficiaires dans le cadre de la gestion des crédits alloués aux acteurs économiques dans le cadre de la procédure d'appel à projets.

➤ **La dynamique de conversion en Grandes cultures reflétée au travers de 3 programmes**



1 programme pilote à caractère innovant pour une meilleure **valorisation des produits issus des grandes cultures bio et l'amélioration de l'autonomie énergétique** et alimentaire en région **Aquitaine**, par le biais de la construction d'un **séchoir multi-produits** réutilisant la chaleur dégagée par un méthaniseur,

1 programme de développement de **la filière céréalière dans le Bassin Parisien et le Nord de la France** avec une augmentation des capacités de stockage au sein de **plusieurs coopératives mixtes**.

1 programme pour la **création d'un outil de stockage et triage** des grains biologiques dans **le Sud Ouest de la France spécialement adapté pour des petits volumes particuliers (tournesol, pois chiches, lentilles...)**.

➤ **Un renforcement de l'appui technique à la production de viandes bio dans le Grand Ouest et une diversification des débouchés**

Ce programme vise à **encourager la production de viandes bio** dans le Grand Ouest en proposant un suivi technique aux éleveurs, ainsi que des débouchés pérennes et diversifiés en lien avec **les artisans bouchers et la création de boucheries dans le réseau Biocoop**.



3.3. Evaluation et accompagnement des programmes en cours de réalisation

➤ Evaluation des programmes en cours

Au cours de l'année 2015, les programmes en cours de mise en oeuvre ont fait l'objet d'une évaluation afin de s'assurer de la conformité des actions réalisées et d'estimer les impacts du programme sur la filière concernée.

En vertu de la procédure mise en place, les porteurs de projets, en association avec leurs partenaires, sont invités à remettre un **document écrit** présentant :

- Un **tableau récapitulatif** des principales **réalisations chiffrées**, avec les éléments d'analyses en cas d'éventuels écarts entre prévisions et réalisations ;
- Une **synthèse argumentée** des résultats obtenus au terme de chaque phase du projet ainsi que **les impacts** connexes et **les perspectives d'évolution**.

Une fois le document bilan reçu, une **réunion d'évaluation** est organisée avec les porteurs de projets et leurs partenaires. Les DRAAF et les Conseils Régionaux concernés sont associés.

Un bilan des démarches engagées et des résultats intermédiaires observés est alors dressé, si besoin des pistes d'amélioration sont recherchées et des éventuels réajustements nécessaires au succès du projet dans sa globalité sont effectués. A la suite de ce bilan, l'Agence Bio conclut à la pertinence d'engager une nouvelle phase d'actions ou de clôturer le programme.

BILAN des nouvelles phases engagées :

6 programmes ont été soutenus pour la mise en oeuvre d'une nouvelle phase. Le montant des **investissements éligibles** s'est élevé à près de **3,7 millions d'euros** et le montant de l'**aide** s'est élevé à plus de **780 000€** (près de 484 000€ pour le matériel et 296 000€ pour l'immatériel), soit **22%** de l'enveloppe allouée aux porteurs de projet et à leurs partenaires bénéficiaires dans le cadre de la gestion des crédits alloués aux acteurs économiques dans le cadre de la procédure d'appel à projets.

➤ Participation de l'Agence Bio à des évènements en lien avec les programmes d'actions en cours

L'Agence Bio a été associée à quelques **évènements** destinés à **faire connaître les programmes** et intéresser les agriculteurs afin de déclencher des conversions, comme des inaugurations de site, des colloques et séminaires organisés par les porteurs de projet,.... Dans tous les cas, elle a été **régulièrement informée des évolutions qui ont eu lieu**.

En 2015, l'Agence Bio a participé en particulier à :

- ✓ Une journée d'évaluation de la malterie artisanale créée par Malteurs Echos en Rhône-Alpes courant avril.

- ✓ La journée de restitution des premiers résultats du **programme porté par Val de Gascogne** en Midi-Pyrénées qui a eu lieu **le 2 juin**, en présence des 10 partenaires du programme et des collectivités régionales. La **signature de la charte tri-partite blé biscuitier** (cf photo) et **l'inauguration de Presse de Gascogne** illustrent la réussite de ce programme, atout majeur pour le développement de l'agriculture biologique. A Tech&Bio, les premiers contrats bi-espèces bi-annuels ont été présentés.



- ✓ Une journée d'évaluation le 9 décembre du comptoir des viandes bio à Maulévrier en lien avec la visite d'une boucherie artisanale de Tours dans le cadre de l'expérimentation de la plateforme.
- ✓ Le deuxième **colloque « AgnoBio », à destination des éleveurs ovins allaitants et laitiers, qui a eu lieu le 16 décembre** en Midi-Pyrénées. Ayant rencontré l'an passé un franc succès, l'objectif sera de poursuivre la sensibilisation et la mobilisation des éleveurs afin de favoriser la valorisation des agneaux, agnelets et brebis dans les circuits bio. Il s'agira également de proposer des outils de contractualisation dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la qualité.

Autres évènements marquants reliés aux programmes de structuration des filières soutenus par l'Agence Bio :

- ✓ Le programme porté par la Coopérative Drômoise de Céréales dont la troisième phase vise à la fois à répondre aux besoins exprimés par les éleveurs laitiers bio du Vercors et de l'Ardèche, adhérents de la coopérative, avec notamment le **lancement d'une gamme d'aliments pour bovins dont le conditionnement est adapté aux zones difficiles**, et à réaliser un **dernier investissement pour hautement sécuriser l'aliment pour les poules pondeuses** (process de thermisation).
- ✓ **L'achèvement des travaux** pour l'usine de la **SARL Alisa en Poitou-Charentes**, dédiée à la fabrication de produits bio sans gluten. L'inauguration aura lieu au cours du Printemps Bio 2016. Ce programme prévoit des conversions de 150 ha par an et repose sur un partenariat fort rassemblant toutes les parties prenantes 100% bio de la filière : Corab, Ekibio, Biocoop.
- ✓ Le développement de la filière grandes cultures et aviculture dans l'Est de la France. Grâce aux synergies réalisées ainsi qu'à l'appui technique effectué par la **minoterie Dornier**, la **filière poulets de chair** s'est mise en place en **Alsace** avec près de 40 000 poulets produits par an, et la **première saucisse de Morteau Bio** a été présentée lors de Natexpo 2015.

- ✓ Depuis 2013, l'Agence Bio soutient un programme de développement en Corse, porté par la CAPIC. Ce programme vise à augmenter la commercialisation en bio des agrumes biologiques notamment via la GMS ainsi qu'à appuyer les producteurs sur leurs techniques culturales, afin d'encourager les conversions et d'augmenter l'offre. Après deux ans, les premiers résultats positifs ont été constatés : les volumes de clémentines bio mises sur le marché ont été multipliés par deux (280 tonnes à 594 tonnes en 2 ans) et ceux en pomelos ont augmenté de 50%. 40% des volumes d'agrumes sont désormais vendus via la GMS. L'Agence Bio a pu constater tous ces impacts sur le terrain suite à un séminaire les 2 et 3 novembre.



Plus de précisions sur les programmes suivis courant 2015 sont apportées en annexe I du présent document.

3.4. Evènements liés au renforcement des synergies et au rayonnement du Fonds : Club des financeurs, Forum Avenir Bio du 28 Octobre

➤ Lancement du club des financeurs en 2015

Deux réunions ont eu lieu. La première réunion avait pour but de lancer la démarche et d'identifier les besoins et attentes de chacun des participants.

Une deuxième réunion a eu lieu le 2 juillet 2015. Elle avait pour objectif de faire un point sur les outils de financement et de promotion en faveur de l'agriculture biologique et de mettre en commun les difficultés de financement rencontrées pour des petits projets. Enfin, suite aux demandes exprimées lors de la première réunion du 25 mars 2015, des références technico-économiques ont été présentées.

Comme en mars, la deuxième session a été marquée par l'enthousiasme des participants qui voient en ce club des financeurs une réelle opportunité pour mieux se concerter et mieux connaître les dispositifs de soutien.

Enfin, les discussions de 2015 ont permis de conclure à l'élargissement du club des financeurs à l'ARF, aux Agences de l'Eau et à Eau de Paris. De plus, la plateforme Agora Bio sera utilisée pour faciliter l'articulation des financements publics et privés et l'émergence de nouveaux outils.

➤ Forum Avenir Bio

La **première édition** du **Forum Avenir Bio** a eu lieu le **9 octobre 2014** à la Bourse de Commerce de Paris. Celui-ci a été reconduit le **28 octobre 2015** à l'école Novancia de Paris et organisé de la manière suivante :

EXTRAIT RAPPORT D'ACTIVITES 2015

AGENCE FRANÇAISE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- lors de la matinée un état des lieux des filières biologiques françaises au cours de l'année 2015 a été présenté. Le secteur a profité en 2015 d'un fort dynamisme global.

Puis, trois tables rondes ont été organisées. La première sur la filière grandes cultures a permis aux trois intervenants de présenter les premières pistes d'actions nécessaires pour anticiper les conversions qui ont eu lieu en 2015 et de témoigner sur leur expérience au sein des coopératives et des entreprises de fabrication du bétail.

La deuxième table ronde a concerné les filières animales. Les acteurs du secteur du lait de chèvre bio ont présenté leur programme et ont mis en avant la dynamique de ce secteur en 2015. La filière ovine a été mise en avant grâce au succès technique rencontré par Terre Ovine en Midi-Pyrénées pour offrir des agneaux de qualité tout au long de l'année.

Enfin, lors de la dernière table ronde donnant la parole aux distributeurs, Claude Gruffat, Président de Biocoop, et Philippe Girard, Président de Solebio ont montré les perspectives de travail vers lesquelles ils souhaitent s'orienter au vu du développement de l'agriculture biologique.

- l'après midi fut consacrée à des rencontres et des échanges entre financeurs, l'équipe du Fonds Avenir Bio et des professionnels porteurs de projets. En parallèle deux ateliers animés par Mme Mercier se sont déroulés : le premier sur la viande et le second sur les fruits et légumes.

Sur un plan général, les participants ont félicité l'Agence Bio pour cette journée d'échanges et de co-développement et ont souhaité une nouvelle édition en 2016.

4. Bilan d'ensemble des programmes de 2008 à 2015

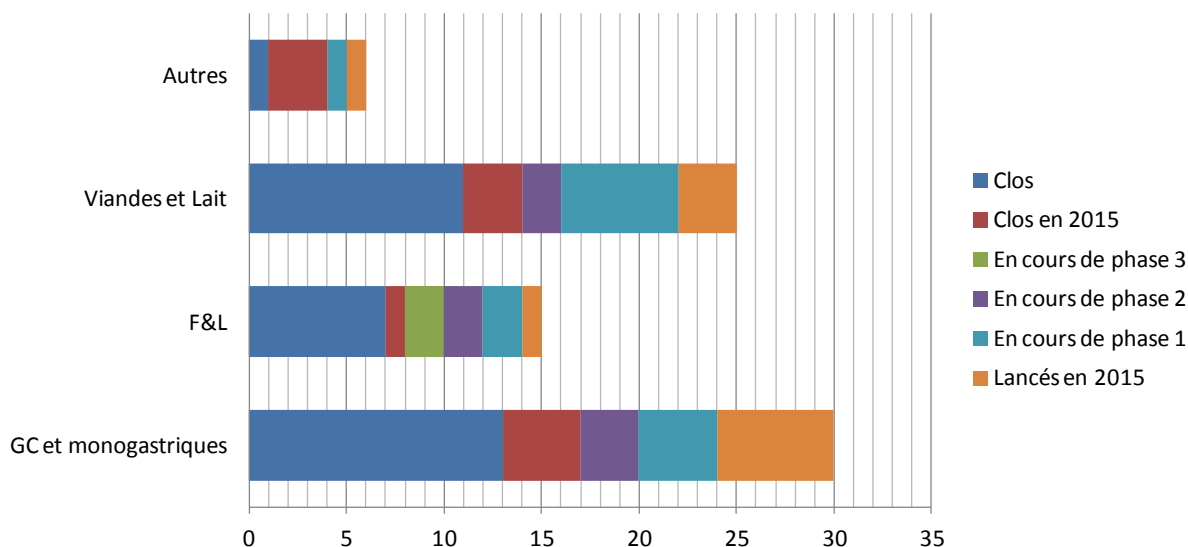
4.1 Etat d'avancement fin 2015 de l'ensemble des programmes d'actions

Sur les 75 programmes soutenus par l'Agence Bio, 13 programmes ont été clos courant 2015. Ainsi à la fin de l'année 32 programmes sont toujours en cours de réalisation (contre 37 fin 2014).

Etat d'avancement en 2014 (nombre de programmes d'actions)							
Année de lancement des programmes	Appel à projets	Montage de dossier	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Finis	TOTAL
2008	AAP 1 & 2					13	13
2009	AAP 3 & 4					14	14
2010	AAP 5				1	6	7
2011	AAP 6			1	1	5	7
2012	AAP 7			2		3	5
2013	AAP 8		3	2		2	7
2014	AAP 9 & 10	1	10	1			12
2015	AAP 11 & 12		11				11
TOTAL		1	24	6	2	43	76

EXTRAIT RAPPORT D'ACTIVITES 2015

AGENCE FRANÇAISE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



4.2.12 Appels à Projets lancés depuis 2008

Depuis la création du Fonds Avenir Bio en 2008, **12 appels à projets ont été lancés** : 2 appels à projets (AAP) ont été lancés tant en 2008 qu'en 2009, un en 2010, un en 2011, un en 2012 un en 2013 ainsi que deux en 2014 et deux en 2015.

Ainsi, sur la période écoulée **2008-2015** :

- **182 dossiers** ont été déposés,
- **113 dossiers** ont été examinés en **comité Avenir Bio**,
- **84 dossiers** ont été retenus,
- **75 (+1)** programmes ont fait l'objet d'**engagements financiers**

Année	Dossiers reçus		Dossiers examinés en Comité Avenir Bio	Dossiers retenus	Dossiers soutenus	Aide au montage de dossier
2008	AAP 1	12	9	8	8	-
	AAP 2	17	8	5	5	-
2009	AAP 3	16	13	11	10	-
	AAP 4	7	6	4	4	-
2010	AAP 5	16	11	7	7	-
2011	AAP 6	16	11	7	7	-
2012	AAP 7	19	13	8	5	-
2013	AAP 8	14	10	7	7	-
2014	AAP 9	24	9	8	7	-
	AAP 10	14	5	5	4	1
2015	AAP 11	18	13	10	7	-
	AAP 12	9	6	4	4	-
	TOTAL	155	94	70	75	1

4.3. Des études et expertises menées de 2008 à 2015 pour l'évaluation des marchés et approfondir certaines analyses

Avec près de **1,56 million d'euros** alloués dans le cadre du Fonds Avenir Bio, **les études de portée générales et des expertises sectorielles** ont été réalisées, en particulier :

- Etudes de marché, actualisées chaque année depuis 2008 :
 - ✓ Evaluation de la consommation en produits biologiques en France (AND International/Agence Bio)
 - ✓ Baromètre de l'introduction des produits biologiques en restauration collective (CSA/Agence Bio)

- Expertises sectorielles : Vin, ovins, PPAM, alimentation animale, ...

Ces études et expertises apportent une meilleure visibilité sur l'état du secteur biologique dans l'optique de mettre en place des actions cohérentes de structuration de filière.

En parallèle l'Agence Bio a confié à Isagri la mission de réaliser une analyse approfondie du dispositif actuel de l'outil SECURBIO ainsi que des besoins et possibilités pour assurer une évolution pertinente de l'outil.

4.4. Engagements financiers entre 2008 et 2015

Conformément aux orientations adoptées en Conseil d'Administration, **les crédits** sont affectés :

- **en priorité pour le soutien de programmes d'actions** présentés et mis en œuvre par les entreprises et les groupements de producteurs **à la suite d'AAP** ;
- **en complément pour la réalisation d'actions et d'expertises nationales** et assurer la gestion.

Les principaux chiffres du Fonds Avenir Bio depuis 2008

BILAN des aides attribuées

22,7 millions d'euros alloués aux programmes :

-14,8 M€ en phase 1

- 6,4M€ en phase 2

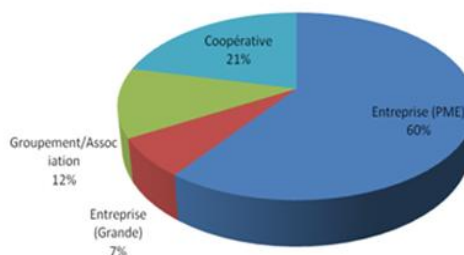
- 1,5M€ en phase 3

=> 239 349€ / programme en phase 1 en moyenne

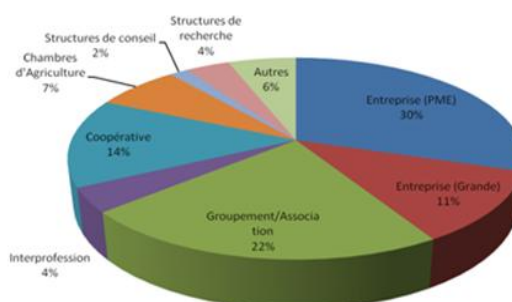
Caractérisation des bénéficiaires et autres acteurs

- Principalement des PME engagées
- 435 partenaires associés aux programmes dont 186 bénéficiaires de l'aide

Statut des 75 porteurs de projets entre 2008 et 2015



Statuts des 435 partenaires associés et bénéficiaires entre 2008 et 2015



Sur la période 2008-2015, les engagements du Fonds Avenir Bio au titre des programmes soutenus (phases 1, 2 et 3) et des études de portée générale, se répartissent comme suit :

Répartition des montants engagés (milliers d'euros)									
Total/an	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Phase 1	2 434	2 475	1 407	1 087	1 000	1 111	2 720	2 681	14 915
Phase 2	0	0	1 643	1 490	1 052	1 157	458	345	6 145
Phase 3	0	0	0	123	693	166	362	218	1 561
Total programmes	2 434	2 475	3 050	2 700	2 744	2 434	3 540	3 244	22 621
Etudes	503	192	114	120	246	120	120		1 415
Total	2 937	2 667	3 163	2 820	2 990	2 554	3 660		20 792

BILAN sur les investissements soutenus

- 70,2 M€ d'investissements matériels et 10,8 M€ d'aide
- 27,8M€ d'investissements immatériels et 11,9M€ d'aide
=> 23% des investissements aidés en moyenne

Place des co-financeurs

38 programmes co-financés dont 36 par des Conseils Régionaux et 12 par des Fonds européens

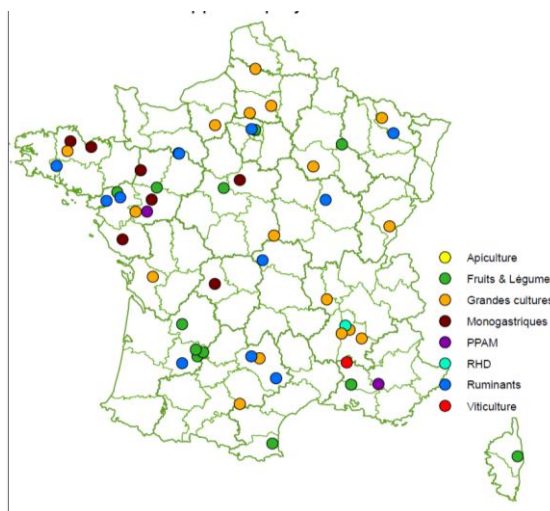
Le tableau suivant décrit la répartition des investissements matériels et immatériels :

Cumul 2008-2015 (phases 1, 2 et 3)	Investissements matériels			Investissements immatériels		
	Budget éligible	Montant de l'aide	Taux d'aide Agence Bio	Budget éligible	Montant de l'aide	Taux d'aide Agence Bio
	70 257 894€	10 850 168€	47%	27 495 854€	11 993 644€	53%

4.5. Répartition des engagements du Fonds par filière et région entre 2008 et 2015

La carte suivante indique la **localisation des sièges sociaux** ou des principaux investissements des **porteurs de projet retenus** dans le cadre des Appels à Projets 1 à 12.

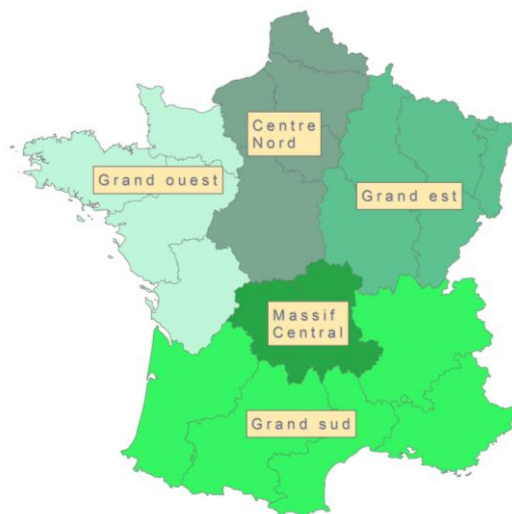
Localisation des porteurs de projets AAP 1 à 12



EXTRAIT RAPPORT D'ACTIVITES 2015
AGENCE FRANÇAISE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le tableau récapitulatif suivant présente les montants engagés dans les 75 programmes soutenus entre 2008 et 2015 par filière et par région :

Répartition des montants (milliers d'euros) engagés par filière et région : toutes phases									
	Fruits & Légumes	Grandes cultures	Ruminants	Monogastriques	Viticulture	PPAM	RHD	Autre	Total
Grand Ouest	520	626	1 562	1 334	0	301	0	0	4 343
Grand Est	157	591	619	0	0	0	0	0	1 367
Grand Sud	2 864	4 724	1 459	0	175	237	0	0	9 459
Massif Central	0	491	587	357	0	0	0	0	1 435
Centre Nord	257	1 744	81	539	0	0	0	0	2 621
National	1 877	0	1 428	0	0	0	227	77	3 532
Total	5 675	8 176	5 736	2 230	175	538	227	77	22 757

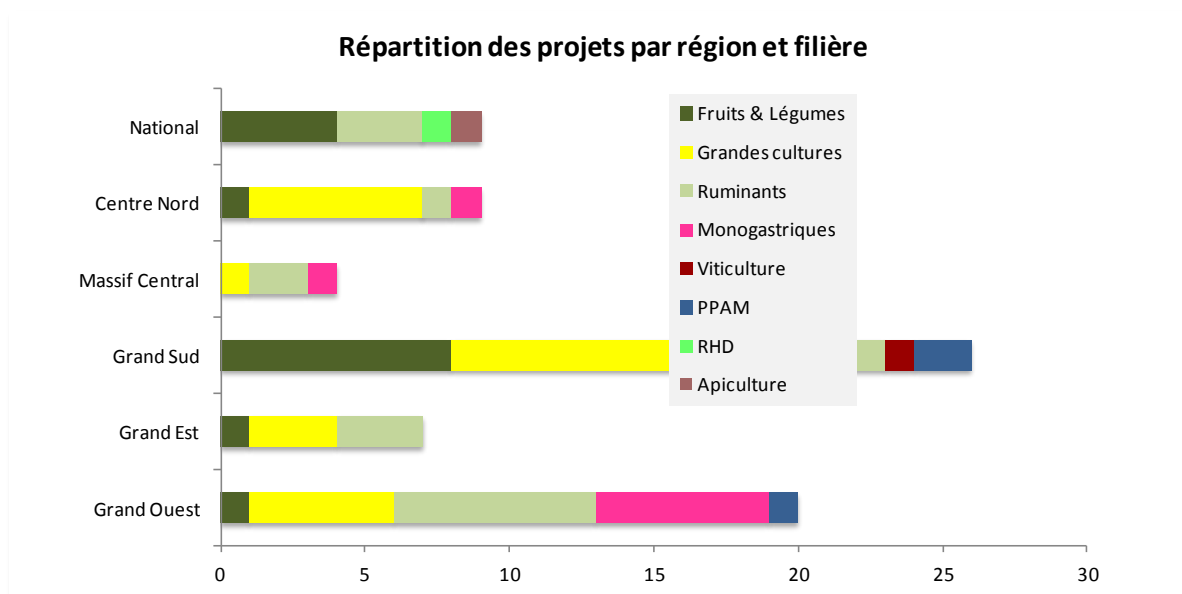
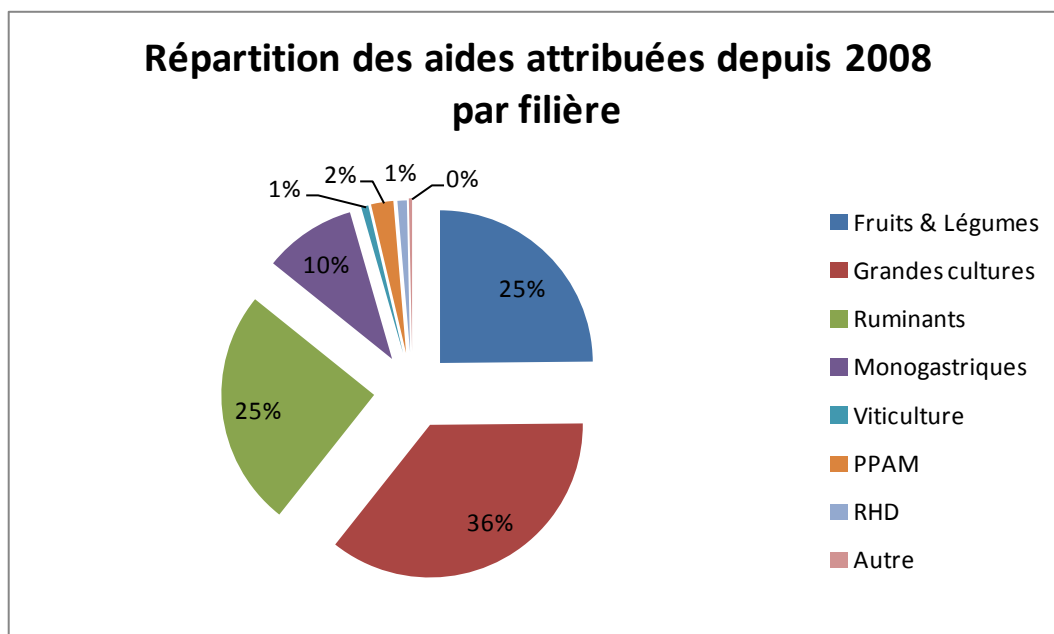


Ce tableau représente le nombre de programmes soutenus dans le cadre du Fonds Avenir Bio entre 2008 et 2015 :

Nb Projet	Total
Bovin lait	9
Bovin/ovin viande	11
Fruits & Légumes	15
Grandes cultures	26
Porcin	4
Poules pondeuses	2
Volailles de Chair	2
PPAM	3
RHD	1
Viticulture	1
Apiculture	1
Total	75

Depuis l'AAP 3, il a été expressément indiqué dans les versions successives des textes des appels à projet 2009 à 2015 que les **projets « grandes cultures » ont un caractère prioritaire** pour dynamiser

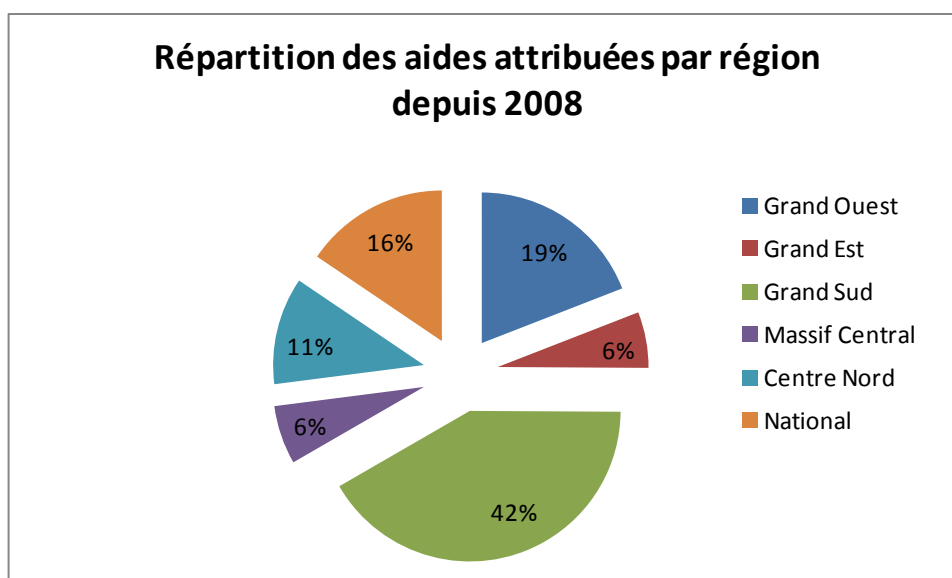
les filières de production en lien avec les besoins croissants des transformateurs et avec l'augmentation du marché de consommation (études sur la consommation des ménages).



Sur la période 2008-2015, plus de **22,7 M€ d'aides ont été attribuées** notamment dans les régions suivantes :

- **Grand Sud**, zone géographique qui a le plus bénéficié des aides du Fonds avec près de **41% de l'enveloppe** budgétaire répartie pour **80%** vers les **secteurs des Fruits et légumes (30%) et des Grandes cultures (50%)**,

- **Grand Ouest (19%** des aides Avenir Bio), où plus de **65%** des aides du Fonds ont été attribuées dans le cadre des **filières Monogastriques (Porcs et Volailles)**, qui absorbent 31% de l'enveloppe, **et les filières Ruminants (viande et lait)**, 36% de l'enveloppe,
- Dans le Centre et le Nord de la France (11,5% des aides Avenir Bio), les programmes de développement se sont multipliés, notamment ceux présents dans la filière Grandes Cultures avec 66,5% de l'enveloppe,
- Au niveau **National (15%** des aides), l'enveloppe est répartie entre la **filière Fruits et légumes** biologiques (53%) et la **filière ruminants (40%)**, où les actions sont majoritairement tournées vers l'optimisation des flux et la maîtrise des coûts ainsi que l'embauche de personnel.
-



Dans le secteur des **grandes cultures**, **26 programmes** ont été soutenus dont une dizaine avec une priorité pour l'alimentation humaine (panification, céréales petit déjeuner...). Dans le cadre des programmes dont l'alimentation animale est l'orientation principale, l'accent est mis sur un approvisionnement au sein des bassins de production, l'amélioration des coûts de production et la planification.

La **filière bovin/ovin** regroupe **20 programmes** dont un programme expérimental à l'échelle nationale de valorisation des animaux mâles (avec le concours de l'institut élevage et des fermes expérimentales). Ces programmes permettent une meilleure valorisation en filière biologique de toutes les parties de l'animal ainsi que l'élargissement de la gamme des produits. Ces démarches visent à répondre à la demande croissante de la restauration hors domicile.

Aujourd'hui, **15 programmes** sont mis en œuvre dans le secteur des **fruits et légumes**. Ils se traduisent par un développement de la production de proximité, une amélioration des capacités de stockage organisé, une relocalisation des approvisionnements sur l'ensemble du territoire ou encore un élargissement de la gamme (lignes de compote, bouteilles de jus à faible impact écologique,.....).

5. Synthèse des impacts générés par les programmes d'actions

C'est dans une optique de **développement de filières durable**, ancrées dans les **territoires**, que les actions de structuration des filières biologiques s'inscrivent.

Tous les acteurs impliqués dans des programmes de structuration de filière, soutenus ou non par le Fonds Avenir Bio, participent ainsi à **l'amélioration de la visibilité des filières** par leurs démarches exemplaires. Ce sont autant de **leviers d'actions** pour le développement de l'agriculture biologique en France, en renforçant la confiance de tous et l'attractivité du secteur. Des **besoins** de développement sont spécialement importants dans le secteur des **grandes cultures** pour satisfaire la demande aussi bien en alimentation animale qu'en alimentation humaine.

➤ Développement de partenariats et contractualisation renforcée

Le **développement de partenariats** est encouragé dans le cadre de la réalisation des programmes d'actions Avenir Bio. Il s'agit à la fois de création de partenariats et du renforcement de partenariats existants. Ils se concrétisent par la mise en place de contrats.

Globalement, on observe une **contractualisation croissante** depuis la création du fonds. Ces contrats sont **très divers**.

- ✓ Ils sont **plus ou moins complets d'un point de vue filière** : il existe des contrats amont sécurisant l'approvisionnement (ex : contrat entre une coopérative céréalière et un transformateur), des contrats aval sécurisant les débouchés (ex : contrat entre un organisme collecteur/FAB et un éleveur de volaille), ou encore des contrats amont-aval (ex : contrat de culture qui lie un producteur, un pépiniériste, une association de producteurs et un metteur en marché).
- ✓ Ces contrats ont un **objet qui peut être très différent** : contrat d'achat, contrats démarche qualité-traçabilité, contrat de culture, contrat lié à l'utilisation d'une marque...
- ✓ Ils sont **plus ou moins caractérisés** en ce qui concerne le **volume** : peut être mentionné une valeur, un intervalle de volume, ou encore un accord d'exclusivité de l'acheteur, en ce qui concerne la **qualité**, il peut être fixé un taux d'impuretés admissibles maximum ou un taux d'humidité maximum dans le cas des grandes cultures, des spécificités techniques : conditionnement, délai de livraison...La **périodicité** peut être mensuelle, annuelle, pluriannuelle, durée de vie de la culture etc...Le **prix** n'est pas souvent fixé d'avance : souvent, il n'apparaît donc pas dans le contrat, car le marché manque de visibilité et de transparence. Parfois, il peut toutefois exister un « prix de sauvegarde » (Ex: cahier des charges Bio Solidaire), une grille de paiement selon la qualité, ou encore un prix accompagnés d'un pourcentage de variation suivant le prix du marché.

Certains contrats sont **particulièrement innovants** : c'est le cas des contrats bi-annuels bi-espèces mis en place en 2015 par Val de Gascogne. Les espèces concernées sont en année 1 : la lentille ou le pois chiche, et en année 2 : le blé de force ou le blé biscuit correcteur.

➤ **L'économie circulaire en bonne place au sein des programmes**

L'économie circulaire est un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable. Son objectif est de produire des biens et des services en limitant la consommation et le gaspillage de matières premières.

Plusieurs programmes soutenus par le fonds Avenir Bio incarnent le développement de cette économie :

- Val de Gascogne pour le développement de la filière grandes cultures rassemble des opérateurs aux compétences complémentaires, situés sur un même territoire afin de limiter les flux de marchandises. Par ailleurs, des actions pour l'optimisation culturale et la pérennité des productions en adéquation avec la demande sont réalisées afin de garantir la mise en marché de produits de qualité

- Le projet porté par la SAS Methacycle vise à utiliser la chaleur issue d'un méthaniseur pour sécher différents produits qui seront ensuite destinés à l'alimentation animale. Ainsi la quasi-totalité de la matière première est valorisée : les effluents d'élevage sont intégrés au méthaniseur qui produit de la chaleur qui alimente ensuite le séchoir à multiproduits.

➤ **IMPACTS GLOBAUX :**

Avec près de **99,3 millions d'euros investis** par les opérateurs économiques, dont **22,7 millions d'euros de soutien**, on constate :

AUGMENTATION DES SURFACES en conversion ou certifiées bio ;

AUGMENTATION DU NOMBRE D'OPERATEURS BIO engagés dans les filières biologiques ;

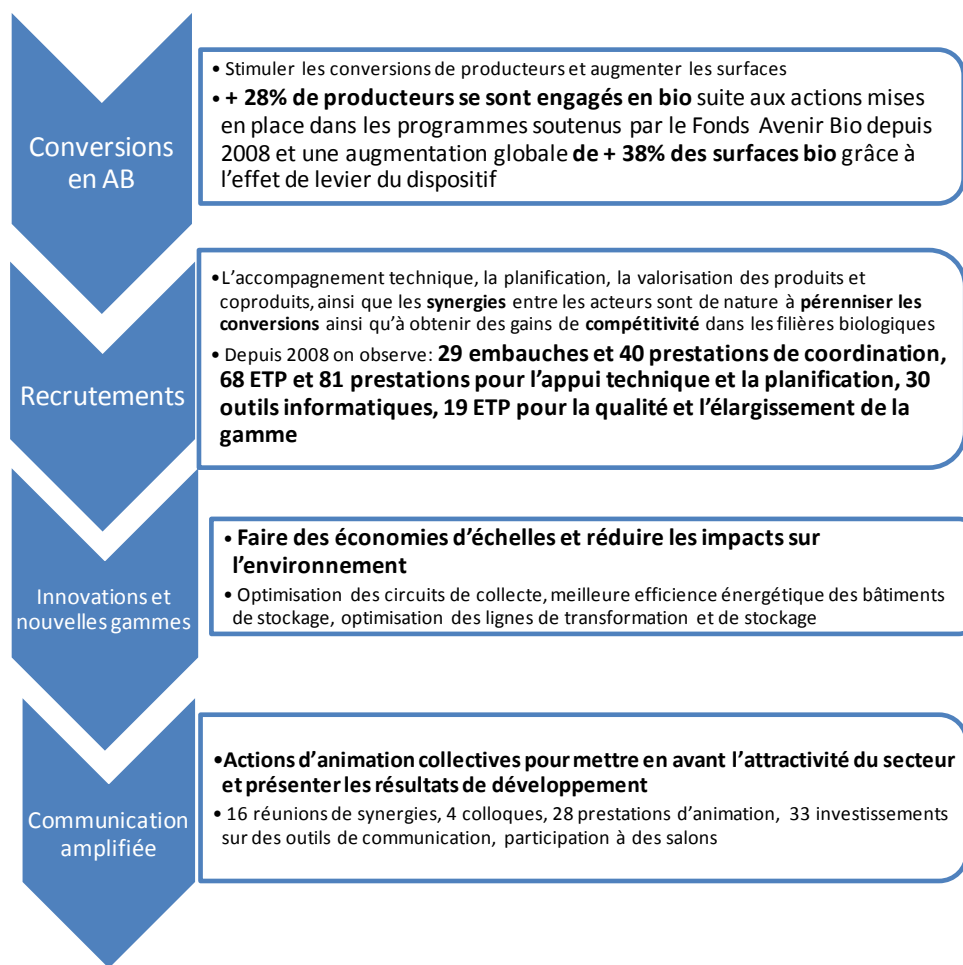
RELOCALISATION de la production (baisse des importations) ;

PARTENARIATS PLURI ANNUELS

Renforcement de la **MAITRISE TECHNIQUE** et de la qualité des productions ;

OPTIMISATION DE LA PLANIFICATION, du conditionnement et de la logistique avec des **OUTILS PERFORMANTS ET INNOVANTS** ;

Augmentation du volume et un **ELARGISSEMENT DE LA GAMME DE PRODUITS BIOLOGIQUES** à des **PRIX les plus JUSTES** possibles.



6. Perspectives 2016

➤ Gestion et planning

Pour l'année 2016, l'Agence Bio poursuivra la mise en œuvre du Fonds dans le cadre de la procédure d'appels à projets dans un contexte de changement des dispositifs régionaux.

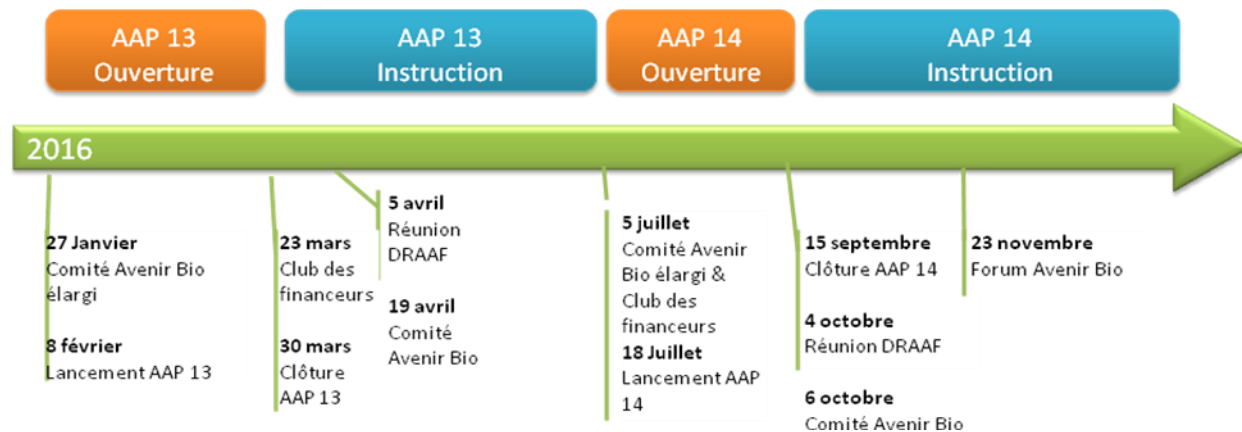
En complément, une partie des crédits sera allouée à la réalisation d'études et d'expertises de portée générale et d'intérêt commun, s'appuyant sur les recommandations et les besoins exprimés notamment par la commission filières & marchés et par le comité Avenir Bio.

Sur la base des principes retenus lors du Comité Avenir Bio élargi de janvier 2014, les événements Avenir Bio ont été systématisés.

Pour 2016 on peut retenir les dates suivantes :

EXTRAIT RAPPORT D'ACTIVITES 2015

AGENCE FRANÇAISE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



➤ **Evolution réglementaire à anticiper**

Par ailleurs, à partir du 1^{er} juillet 2016, il y aura obligation de publier des informations sur les bénéficiaires des aides dont le montant dépasse **60 000 euros pour la production primaire** et **500 000 euros pour la transformation/commercialisation de produits agricoles**

III. Annexes chapitre III:

A.III.1. Précisions sur les programmes suivis en 2015

➤ Le lancement de nouvelles phases d'actions

- De plus, **6 nouvelles décisions d'engagements financiers** ont été prises en 2015 à la suite d'évaluations intermédiaires, afin de soutenir de nouvelles phases d'investissement pour des programmes d'actions déjà engagés et dans lesquels les partenaires ont exprimé des besoins restant à satisfaire :
 - ✓ **1** programme engagé en **2011** (AAP 6) a lancé une troisième phase ;
 - ✓ **3** programmes engagés en **2013** (AAP 8) ont lancé une deuxième phase ;
 - ✓ **1** programme engagé en **2014** (AAP9) a lancé une deuxième phase;
 - ✓ **1** programme engagé en **2013** (AAP 8) a reçu un complément d'enveloppe pour sa deuxième phase en raison de l'accélération de la dynamique de filière.

Filière grandes cultures :

- Malteurs Echos (AAP 8)
- Val de Gascogne (AAP 9)

Filière Fruits et Légumes :

- BLO (AAP 6)
- Capic (AAP 8)

Filière viandes :

- Unebio (AAP 8)
- EBio (AAP 8)

➤ La clôture d'anciens programmes

- Enfin, au cours de l'année 2015, **11 programmes ont été clôturés à la suite d'une évaluation de fin de programme** :
 - ✓ **1** des 13 programmes engagés en **2008** (AAP 1 et 2) à la suite de sa 3^{ème} phase d'investissement ;
 - ✓ **2** des 14 programmes lancés en **2009** (AAP 3 et 4) à la suite de leur troisième phase d'investissement ;
 - ✓ **2** des 7 programmes lancés en **2010** (AAP 5) suite à la fin de leur deuxième phase d'investissement,
 - ✓ **3** des 7 programmes lancés en **2011** (AAP 6) suite à la fin de leur deuxième phase d'investissements,
 - ✓ **2** des 5 programmes lancés en **2012** (AAP 7) suite à la fin de leur deuxième phase d'investissements,
 - ✓ **1** des 7 programmes lancés en **2013** (AAP 8) suite à la fin de sa deuxième phase d'investissements,

Filière grandes cultures :

- CDC (AAP 4)
- Est Ali Bio (AAP 7)
- Ets Moulin (AAP 7)

Filière Fruits et Légumes:

- CAPIC (AAP 8)

Filière viandes :

- Biodirect (AAP 2)
- Bioporc (AAP 3)
- Unicorn (AAP 5)
- Greffeuille (AAP 6)

Filière RHD :

- MBIM (AAP 6)

Filière PPAM :

- Adatris (AAP 5)
- CPPARM (AAP6)

Ainsi tous les programmes antérieurs à l'AAP 5, sont désormais clôturés.

A.III.2. Les impacts par grande filière biologique

➤ Filières Grandes cultures et monogastriques : 34 programmes d'actions soutenus

La structuration de la filière Grandes Cultures biologiques revêt un **caractère prioritaire** depuis 2010 dans le cadre du Fonds Avenir Bio. C'est une filière **transversale** dont la structuration constitue un facteur stratégique pour les filières animales biologiques, mais aussi pour l'alimentation humaine. En effet, les céréales, les oléagineux, les protéagineux et les légumes de plein champ biologiques composent la base alimentaire tant pour les hommes que pour les animaux, et tout **particulièrement pour les monogastriques** (objectif d'alimentation 100% biologique d'ici 2017).

Dans le cadre du Fonds Avenir Bio, **26 programmes d'actions** de structuration de filière Grandes Cultures ont été soutenus, dont 15 avec une priorité pour l'alimentation humaine. Pour ce qui concerne les monogastriques, le Fonds a soutenu **4 programmes dans le secteur porcin, 3 dans le secteur des poules pondeuses et 1 dans le secteur des volailles de chair.**

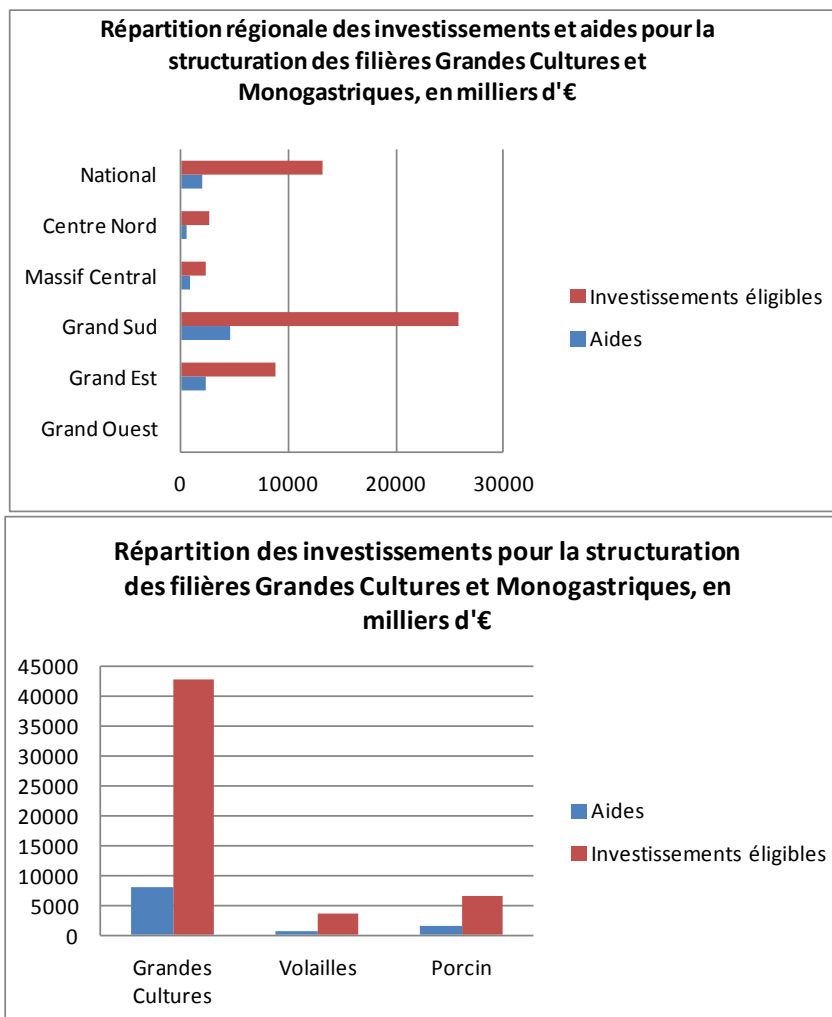
Les filières Grandes Cultures et Monogastriques sont intimement liées, l'alimentation des monogastriques étant vouée à être 100% d'origine biologique.

C'est pour cela que nous abordons les **2 filières conjointement.**

Ainsi, ce sont au total **34 programmes d'actions** de structuration des filières Grandes Cultures et Monogastriques (Poules pondeuses, Volailles de chair et Porcin) qui ont été soutenus sur tout le territoire français depuis 2008.

Le montant global des investissements éligibles pour la structuration de la filière Grandes Cultures et Monogastriques est de près de **52,8 millions d'euros sur la période 2008-2015.**

Les aides allouées dans le cadre du Fonds Avenir Bio pour ces actions s'élèvent à **10,4 millions d'euros, soit 19,6% des investissements éligibles** (8,1 millions d'euros pour les premières phases d'investissement, 1,8 millions d'euros pour les deuxièmes phases, et 0,5 million d'euros pour les troisièmes phases).



Les investissements au sein des programmes d'actions sont de double nature, avec des :

- **investissements matériels (44,5M€ éligibles dont 6,4M€ alloués par le Fonds Avenir Bio)** pour la réalisation des achats de terrain, l'augmentation de la capacité de stockage (silos), de transformation (moulin, trituration, FAB, découpe de viande, fabrication des produits issus des porcs biologiques,...), l'amélioration de la qualité environnementale du conditionnement, et de laboratoires d'analyse pour la fabrication des aliments pour bétail bio ;
- **investissements immatériels (8,2M€ éligibles dont 3,9M€ alloués par le Fonds Avenir Bio)** concernent la coordination des actions, l'appui technique à la production, la relocalisation des productions, la traçabilité et la qualité des produits, la recherche et le développement de nouveaux débouchés, et l'organisation de réunions synergiques pour le développement harmonieux et le rayonnement des filières. Ces investissements se traduisent majoritairement par le soutien d'embauche de personnels dans des entreprises ou des groupements de producteurs, de frais de prestations par des professionnels (animation, suivi, expertise, ...) et de logiciels de planification.

EXTRAIT RAPPORT D'ACTIVITES 2015
AGENCE FRANÇAISE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
Répartition annuelle des investissements matériels et immatériels (en k€) :

Grandes cultures / Monogastriques (milliers d'€)		Invest. Eligibles Totaux		Aides Fonds Avenir Bio		Taux d'aide	
		Matériels	Immatériels	Matériels	Immatériels	Matériels	Immatériels
2008	phases 1 AAP 1&2	5 664	780	401	308	7%	39%
2009	phases 1 AAP 3&4	10 237	949	1 044	556	10%	59%
2010	phases 2 et 3 AAP 1&2 et phases 1 AAP5	1 830	903	439	387	24%	43%
2011	phases 2 AAP 3&4 et phases 1 AAP 6	980	1 356	335	776	34%	57%
2012	phases 2 AAP 5, phases 3 AAP 1-2-4 et phases 1 AAP7	2 755	1 572	544	527	20%	34%
2013	phases 2 AAP 6-7, phase 3 AAP 3, phases 1 AAP 8	1 986	786	757	363	38%	46%
2014	phases 2 AAP 6-7, phase 3 AAP 3, phases 1 AAP 9 et 10	12 417	1 152	934	739	8%	64%
2015	phase 3 AAP 6, phases 2 AAP 8 et 9, phases 1 AAP 10 et 11	8 775	511	2 061	223	23%	44%
TOTAL		44 644	8 009	6 515	3 879	15%	48%

Le schéma suivant représente les investissements soutenus dans les programmes d'actions de structuration des filières Grandes Cultures et Monogastriques :



Les programmes d'actions ont contribué à **stimuler les conversions de producteurs en AB** :

- Une augmentation de plus de 41% du nombre de producteurs de grandes cultures biologiques impliqués dans les programmes de structuration de la filière entre 2008 et 2015. On compte aujourd'hui plus de 2 100 producteurs impliqués, soit environ **20% des producteurs biologiques de grandes cultures en France**.
- Un doublement du nombre d'éleveurs de porcs et de poules pondeuses biologiques impliqués entre 2008 et 2015 : aujourd'hui, 190 producteurs de porcs biologiques (près de **54,5% des éleveurs de porcs bio au niveau national**) et 125 producteurs de poules pondeuses bio et 38 producteurs de volailles de chair (près de **7,3% des éleveurs de volailles bio français**) sont impliqués dans les programmes d'actions de structuration de filière.

Cette dynamique est impulsée et confortée par les **engagements entre l'amont et l'aval de la filière**. L'évolution des conversions de producteurs en AB implique évidemment une **augmentation des surfaces en AB** :

- près du doublement entre 2008 et 2015 des surfaces impliquées dans un programme de structuration de la filière Grandes Cultures Biologiques, soit plus de 57 000 ha impliqués dans un programme fin 2015 (environ **30% des surfaces grandes cultures biologiques françaises**).
- augmentation de seulement 23% entre 2008 et 2015 des surfaces impliquées dans un programme de structuration de la filière Monogastrique Biologique, soit plus de 6000 ha impliqués dans un programme fin 2015.

Les fondements même de l'AB consistent en particulier à respecter des rotations au sein des productions végétales et à établir le lien au sol pour les productions animales.

En ce qui concerne les productions végétales, il est essentiel de pouvoir valoriser tous les produits de rotation des cultures (la luzerne par exemple) grâce à l'implication d'entreprises tournées vers différents marchés (alimentation humaine et alimentation animale).

Au niveau **des productions**, on notera :

- Une augmentation de près de 44% du tonnage de produits issus des Grandes Cultures entre 2008 et 2015 pour arriver aujourd'hui à 93 905 tonnes.
- Un doublement, entre 2008 et 2015, du nombre de têtes de porcs (aujourd'hui près de 80 000 porcs biologique), une augmentation de 37% du nombre de poules pondeuses bio (aujourd'hui près de 800 000 poules pondeuses bio, soit près de **21% du cheptel national**) et une augmentation du nombre de poulets de chair + 42% depuis 2013.

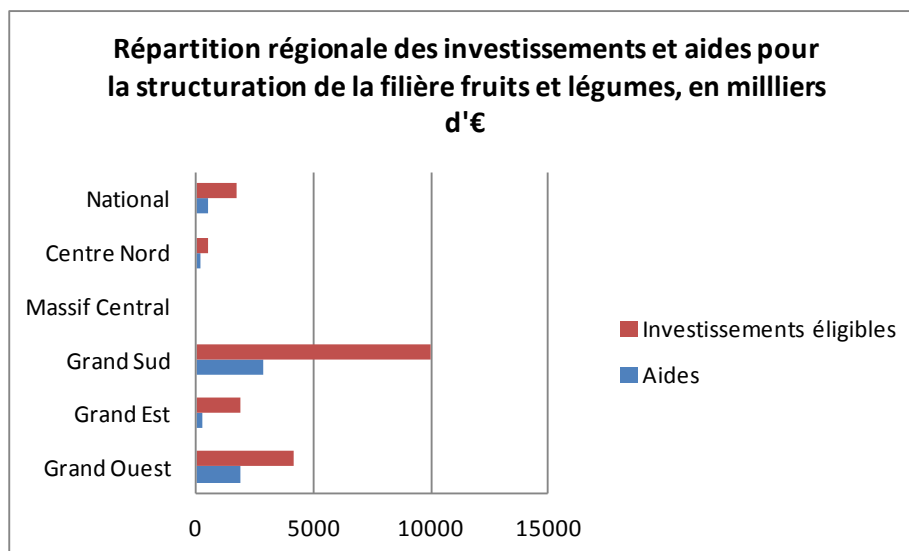
Notons également un développement des contrats tri-partites entre opérateurs afin de sécuriser sur une année voire plusieurs années les approvisionnements.

➤ **Filière Fruits et Légumes : 15 programmes d'actions soutenus**

Aujourd'hui, **15 programmes** sont mis en œuvre dans ce secteur. Ils se traduisent par un développement de la production de proximité, une amélioration des capacités de stockage organisé, une relocalisation des approvisionnements sur l'ensemble du territoire ou encore un élargissement de la gamme (lignes de compote, bouteilles de jus à faible impact écologique,.....).

Le montant global des investissements éligibles pour la structuration de la filière Fruits et Légumes est de plus de **18,2 millions d'euros sur la période 2008-2015**.

Les aides allouées dans le cadre du Fonds Avenir Bio pour ces actions s'élèvent à plus de **5,6 millions d'euros**, soit **près de 30,7% des investissements éligibles** (2,7 millions d'euros pour les premières phases, 2,1 millions d'euros pour les deuxièmes phases, et 0,8 million d'euros pour les troisièmes phases).



Les investissements au sein des programmes d'actions sont de double nature, avec des :

- **investissements matériels (13M€ éligibles dont 2,7 M€ alloués par le Fonds Avenir Bio)** pour l'augmentation de la capacité de stockage (bâtiment et chambres froides), l'acquisition d'outils performants de transformation (calibrage, lignes de compotes, jus,...), l'amélioration de la qualité environnementale du conditionnement, et la mise en place de plateformes de distribution cohérentes ;
- **investissements immatériels (5,2M€ éligibles dont 2,9M€ alloués par le Fonds Avenir Bio)** concernant la coordination des actions, l'appui technique à la production, la traçabilité et la

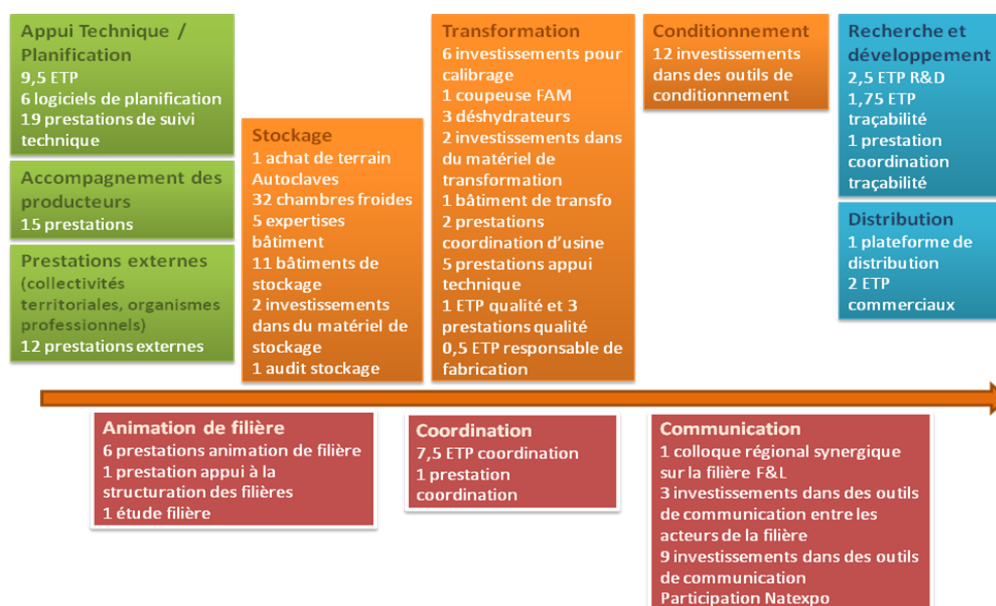
EXTRAIT RAPPORT D'ACTIVITES 2015
AGENCE FRANÇAISE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

qualité des produits, la recherche et le développement de nouveaux débouchés, la mise en adéquation de l'offre et la demande, et l'organisation de réunions synergiques pour le développement harmonieux et le rayonnement des filières. Ces investissements se traduisent majoritairement par le soutien d'embauche de personnels dans des entreprises ou des groupements de producteurs, de frais de prestations par des professionnels (animation, suivi, expertise, ...).

Répartition annuelle des investissements matériels et immatériels (en k€) :

Fruits et légumes (milliers d'€)		Invest. Eligibles Totaux		Aides Fonds Avenir Bio		Taux d'aide	
		Matériels	Immatériels	Matériels	Immatériels	Matériels	Immatériels
2008	phases 1 AAP 1&2	2 348	1 121	624	719	27%	64%
2009	phases 1 AAP 3&4	311	168	50	115	16%	68%
2010	phases 2 et 3 AAP 1&2 et phases 1 AAP5	2 410	1 501	346	883	14%	59%
2011	phases 2 AAP 3&4 et phases 1 AAP 6	108	479	22	256	20%	53%
2012	phases 2 AAP 5, phases 3 AAP 1-2-4 et phases 1 AAP7	3 525	964	514	448	15%	46%
2013	phases 2 AAP 6-7, phase 3 AAP 3, phases 1 AAP 8	1 219	375	455	178	37%	47%
2014	phases 2 AAP 6-7, phase 3 AAP 3, phases 1 AAP 9 et	1 466	488	288	312	20%	64%
2015	phase 3 AAP 6, phases 2 AAP 8 et 9, phases 1 AAP 10	1 587	79	415	21	26%	27%
Total		12 974	5 175	2 714	2 932	21%	57%

Le schéma suivant représente les investissements soutenus dans les programmes d'actions de structuration de la filière Fruits et Légumes :



Les programmes d'actions ont contribué au développement des **conversions de producteurs en AB** (augmentation de près de 57% du nombre de producteurs de fruits et légumes biologiques impliqués dans les programmes de structuration de la filière entre 2008 et 2015). On compte aujourd'hui plus de 1 700 producteurs impliqués, soit près de **27% des producteurs biologiques de fruits et légumes en France**. Cette dynamique est impulsée et confortée par les **engagements partenariaux entre l'amont et l'aval de la filière**.

L'évolution des conversions de producteurs en AB implique l'**augmentation des surfaces en AB** (près du triplement des surfaces cultivées en fruits et légumes biologiques entre 2008 et 2015, qui atteignent aujourd'hui plus de 10 000 ha, soit près de **22% des surfaces fruits et légumes biologiques nationales**). Au sein des productions maraîchères, les rotations sont indispensables en AB ; en arboriculture les producteurs doivent conserver une diversité des espèces fruitières¹. Ces spécificités de la production en AB répondent au principe de prévention des maladies et des attaques de ravageurs, au maintien de la vie dans le sol, et permettent aussi d'assurer la sécurité des revenus des producteurs.

Au niveau des **productions** en AB, on notera une augmentation de plus de 38% des volumes de fruits et légumes bio collectés. L'amélioration des conditions de stockage permet aux acteurs de la filière d'écouler ces productions tout au long de l'année tout en conservant des prix rémunérateurs pour les producteurs et justes pour les consommateurs.

Les programmes actuellement en cours devraient permettre d'augmenter ce tonnage de + 3000 tonnes en 2016. Notamment le programme lancé par Dynamis en 2015 sur la filière champignons bio devrait permettre de doubler la part de champignons bio commercialisés.

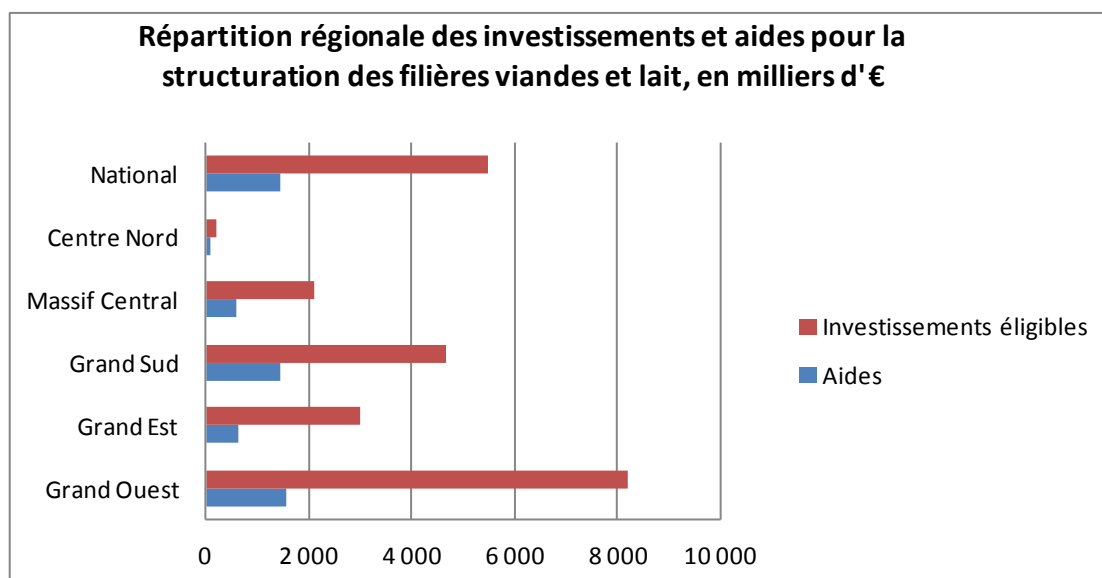
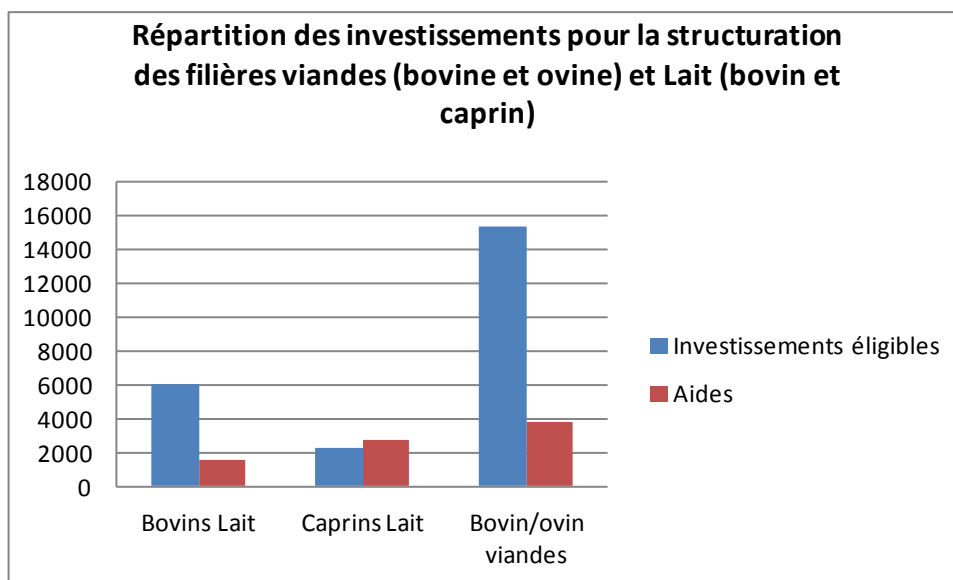
➤ **Filières bovins/ovins viande et lait de vache : 20 programmes d'actions soutenus**

Elle regroupe **20 programmes** dont un programme expérimental à l'échelle nationale de valorisation des animaux mâles (avec le concours de l'institut élevage et des fermes expérimentales). Ces programmes permettent une meilleure valorisation en filière biologique de toutes les parties de l'animal ainsi que l'élargissement de la gamme des produits. Ces démarches visent à répondre à la demande croissante de la restauration hors domicile.

Le montant global des investissements éligibles pour la structuration des filières Viandes (bovine et ovine) et Lait (bovin, caprin) est de plus de **23,3 millions d'euros sur la période 2008-2015**.

¹ On a vu dans un projet qu'1ha de pommiers bio est associé à 3ha d'autres espèces fruitières (poires, pêches, prunes,...)

Les aides allouées dans le cadre du Fonds Avenir Bio pour ces actions s'élèvent à près de **5,7 millions d'euros**, soit **24,5% des investissements éligibles** (5,8 millions d'euros pour les premières phases, 2,4 millions d'euros pour les secondes phases et 0,1 million d'euros pour la troisième phase).



Les investissements au sein des programmes d'actions sont de double nature, avec des :

- **investissements matériels (10,9M€ éligibles dont 1,5M€ alloués par le Fonds Avenir Bio)** pour l'optimisation de la collecte de lait (relais locaux), l'amélioration des conditions de stockage (chambre froide), l'acquisition de matériels de transformation performants (découpe, lignes de plats cuisinés pour la restauration collective), et l'amélioration des process de conditionnement (barquettes, conditionnement sous vide, bouteilles de lait sans opercule,...);

EXTRAIT RAPPORT D'ACTIVITES 2015

AGENCE FRANÇAISE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- **investissements immatériels (12,4M€ éligibles dont 4,3 M€ alloués par le Fonds Avenir Bio)** concernent la coordination des actions, l'appui technique à la production, la traçabilité et la qualité des produits, la recherche et le développement de nouveaux débouchés, la mise en adéquation de l'offre et la demande, et l'organisation de réunions synergiques pour le développement harmonieux et le rayonnement des filières. Ces investissements se traduisent majoritairement par le soutien d'embauche de personnels dans des entreprises ou des groupements de producteurs, de frais de prestations par des professionnels (animation, suivi, expertise, ...) et de logiciels de planification.

Répartition annuelle des investissements matériels et immatériels (en k€) :

Ruminants (milliers d'€)		Invest. Eligibles Totaux		Aides Fonds Avenir Bio		Taux d'aide	
		Matériels	Immatériels	Matériels	Immatériels	Matériels	Immatériels
2008	phases 1 AAP 1&2	13	737	2	380	15%	52%
2009	phases 1 AAP 3&4	2 535	1 444	130	580	5%	40%
2010	phases 2 et 3 AAP 1&2 et phases 1 AAP5	376	1 774	162	561	43%	32%
2011	phases 2 AAP 3&4 et phases 1 AAP 6	163	3 958	51	1 118	31%	28%
2012	phases 2 AAP 5, phases 3 AAP 1-2-4 et phases 1 AAP7	670	1 054	142	371	21%	35%
2013	phases 2 AAP 6-7, phase 3 AAP 3, phases 1 AAP 8	1 714	983	73	450	4%	46%
2014	phases 2 AAP 6-7, phase 3 AAP 3, phases 1 AAP 9 et 10	2 986	1 494	545	559	18%	37%
2015	phase 3 AAP 6, phases 2 AAP 8 et 9, phases 1 AAP 10 et 11	2 432	1 020	396	228	16%	22%
Total		10 889	12 464	1 105	4 247	10%	34%

EXTRAIT RAPPORT D'ACTIVITES 2015

AGENCE FRANÇAISE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le schéma suivant représente les investissements soutenus dans les programmes d'actions de structuration des filières Viandes (Bovin/Ovin) et Lait (Bovin) :



Les programmes d'actions ont contribué à **stimuler les conversions de producteurs en AB** :

- Une augmentation de plus de 41% du nombre de producteurs laitiers biologiques impliqués dans les programmes de structuration de la filière entre 2008 et 2015. On compte aujourd'hui près de 1500 producteurs impliqués, soit près de **37% des producteurs de vaches laitières biologiques en France** (soutien notamment d'un programme d'envergure nationale porté par Biolait SAS).
- Une augmentation de près de 36% du nombre d'éleveurs d'ovins et de bovins viande biologiques impliqués entre 2008 et 2015 : aujourd'hui, près de 3200 producteurs de bovins/ovins biologiques (plus de **64% des éleveurs au niveau national**) sont impliqués dans les programmes d'actions de structuration de filière.

Cette dynamique est impulsée et confortée par les **engagements entre l'amont et l'aval de la filière**.

L'évolution des conversions de producteurs en AB implique évidemment une **augmentation des surfaces en AB, majoritairement en herbe** :

- Une augmentation de 53% entre 2008 et 2015 (soit un doublement) des surfaces impliquées dans un programme de structuration de la filière bovin lait bio, soit près de 82 200ha impliqués dans un programme en 2015.
- augmentation de 47% des surfaces entre 2008 et 2015 des surfaces impliquées dans un programme de structuration de la filière viande bovine et ovine, soit près de 35 000ha impliqués dans un programme en 2015.

Les fondements même de l'AB consistent en particulier à respecter le bien-être animal (accès aux prairies notamment) et à établir le lien au sol pour les productions animales. Ainsi, l'alimentation doit provenir en majorité de l'exploitation.

Au niveau **des productions**, on notera :

- Une augmentation de 62% du volume de lait bio collecté pour arriver aujourd'hui à 183 millions de litres
- Une augmentation de plus de 40% du nombre d'ovins et de bovins viandes élevés en mode de production biologique impliqués dans les programmes (70 700 têtes, soit près de **26% des animaux abattus en France**).

Pour la transformation des carcasses biologiques (bovin/ovin), le taux de valorisation s'améliore grâce à des investissements matériels spécifiques, à un accompagnement technique des élevages et des usines de transformation, ainsi qu'à des investissements en recherche de nouveaux process et débouchés (plats cuisinés pour la RHD, viande hachée, ...).

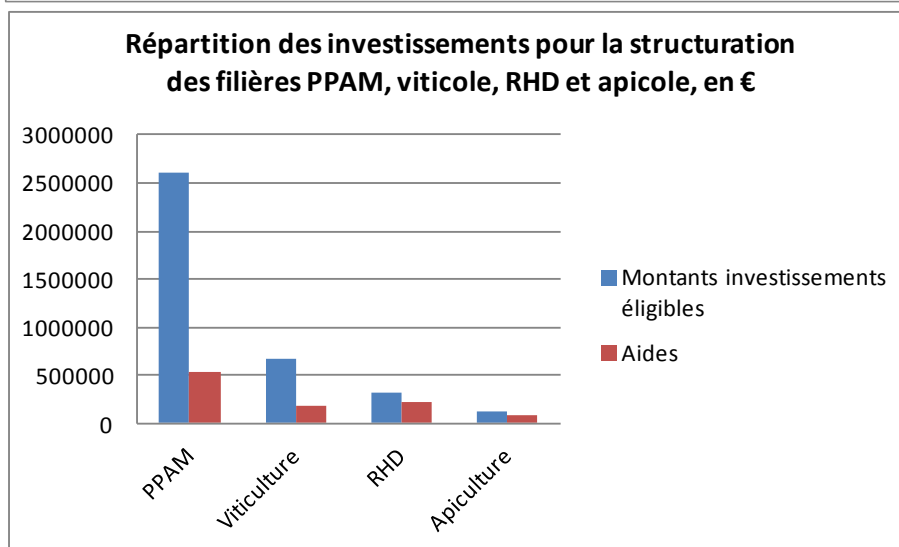
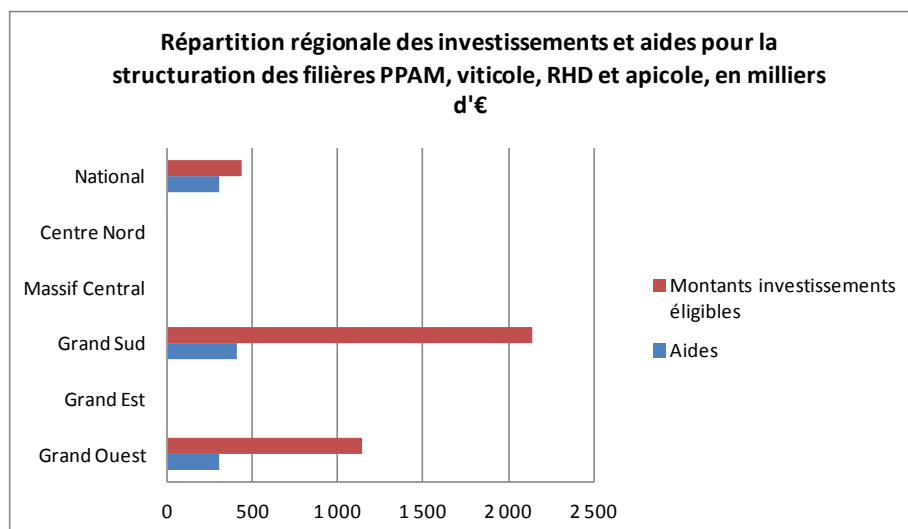
➤ **Filières PPAM, Viticulture, RHD et Apiculture : 6 programmes d'actions soutenus**

Six programmes concernent plus spécifiquement le secteur viticole, les plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM), la restauration hors domicile (RHD) depuis l'AAP5 (2010), l'apiculture depuis l'AAP 9 (2014) :

- 1 programme concerne le secteur viticole dans le Grand Sud (AAP5),
- 3 programmes concernent le secteur PPAM, dont un dans le Grand Ouest (AAP5) et deux autres dans le Grand Sud (AAP6 et AAP 11),
- 1 programme concerne la RHD au niveau national (AAP6),
- 1 programme concerne la filière gelée royale (AAP 9).

Le montant global des investissements éligibles pour la structuration des filières PPAM, Viticulture et RHD est de plus de **3,2 millions d'euros sur la période 2010-2015**.

Les aides allouées dans le cadre du Fonds Avenir Bio pour ces actions s'élèvent à près de **0,85 millions d'euros**, soit **26% des investissements éligibles**.



Les investissements au sein des programmes d'actions sont de double nature, avec des :

- **investissements matériels (1,6M€ éligibles dont 0,11M€ alloués par le Fonds Avenir Bio)** pour l'amélioration des process de transformation (séchage, laboratoire d'analyse de process PPAM, cuves et formations), et l'optimisation de la gestion des flux d'approvisionnement pour la RHD (postes de travail collectif pour remonter les données locales au niveau national) ;
- **investissements immatériels (1,4M€ éligibles dont 0,73M€ alloués par le Fonds Avenir Bio)** concernant la coordination des actions, l'appui technique à la production, la traçabilité et la qualité des produits, la recherche et le développement de nouveaux débouchés, la mise en adéquation de l'offre et la demande, et l'organisation de réunions synergiques pour le

EXTRAIT RAPPORT D'ACTIVITES 2015

AGENCE FRANÇAISE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

développement harmonieux et le rayonnement des filières. Ces investissements se traduisent majoritairement par le soutien d'embauches de personnels dans des entreprises ou des groupements de producteurs, de frais de prestations par des professionnels (animation, suivi, expertise, ...) et de logiciels de planification.

Répartition annuelle des investissements matériels et immatériels (en k€) :

PPAM / Viticulture / RHD (milliers d'€)		Invest. Eligibles Totaux		Aides Fonds Avenir Bio		Taux d'aide	
		Matériels	Immatériels	Matériels	Immatériels	Matériels	Immatériels
2008	phases 1 AAP 1&2	0	0	0	0	0%	0%
2009	phases 1 AAP 3&4	0	0	0	0	0%	0%
2010	phases 2 et 3 AAP 1&2 et phases 1 AAP5	793	434	77	205	10%	47%
2011	phases 2 AAP 3&4 et phases 1 AAP 6	780	484	4	138	1%	29%
2012	phases 2 AAP 5, phases 3 AAP 1-2-4 et phases 1 AAP7	17	300	2	196	12%	65%
2013	phases 2 AAP 6-7, phase 3 AAP 3, phases 1 AAP 8	0	205	0	142	0%	69%
2014	phases 2 AAP 6-7, phase 3 AAP 3, phases 1 AAP 9 et 10	69	425	0	162	0%	38%
2015	phase 3 AAP 6, phases 2 AAP 8 et 9, phases 1 AAP 10 et 11	88	137	35	55	40%	40%
Total		1 747	1 985	118	898	7%	45%

Le schéma suivant représente les investissements soutenus dans les programmes d'actions de structuration des filières PPAM, Viticulture, apiculture et RHD :

EXTRAIT RAPPORT D'ACTIVITES 2015

AGENCE FRANÇAISE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

